



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

32^e séance plénière

Mercredi 7 octobre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Opertti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 37 de l'ordre du jour (suite)

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives (A/53/45)

Rapport du Secrétaire général (A/53/211)

Note du Secrétaire général (A/53/210)

Projet de décision (A/53/45, par. 87)

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée, de féliciter M. Opertti de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à cette importante session plénière. Par ailleurs, je m'associe à la déclaration faite hier par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action, lors du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est réuni à Copenhague, en mars 1995, consacre l'engagement renouvelé de la communauté internationale d'accorder priorité absolue au développement social dans l'ensemble des politiques menées aux niveaux national et international.

Il est satisfaisant de noter qu'au cours des trois ans qui se sont écoulés depuis le Sommet, cette volonté s'est traduite par des tentatives accrues de promouvoir le développement social, en particulier dans les trois domaines sur lesquels s'est concentré le Sommet : élimination de la pauvreté, emplois productifs et intégration sociale. Dans ce contexte, ma délégation félicite le Secrétaire général de son rapport, figurant dans le document A/53/211. Celui-ci nous fournit des informations actualisées sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social par les principaux organes intergouvernementaux, comme le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, la Commission du développement social et le Conseil économique et social, et par les institutions spécialisées de l'ONU et la communauté des nations dans son ensemble. Un calendrier a été établi pour le déroulement du processus intergouvernemental jusqu'à l'an 2000, lorsque la session extraordinaire se réunira pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet.

Le rapport reconnaît que bon nombre de gouvernements continuent à faire des efforts pour honorer les engagements pris à Copenhague en 1995. Nous reconnaissions également qu'il convient de maintenir et de renforcer encore l'impulsion politique résultant du Sommet. Toutefois, nous faisons notre inquiétude qui ressort des remarques du Secrétaire général, à savoir que

«la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale [restent] des problèmes extrêmement graves qui [déchirent] le tissu social de nombreux pays et [sont] souvent la source de tensions sous-régionales et régionales persistantes». (*A/53/211, par. 22*)

Il faut redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs dont il a été convenu lors du Sommet.

S'agissant des activités des institutions spécialisées des Nations Unies, ma délégation félicite le Programme des Nations Unies pour le développement de s'être engagé dans des activités de recherche sur les liens qui existent entre la lutte contre la pauvreté et l'égalité des sexes et entre la lutte contre la pauvreté et l'inégalité entre les sexes, ainsi que dans l'étude des effets de la mondialisation sur la pauvreté et la répartition des ressources. Nous voudrions également saluer le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour sa contribution et ses réalisations.

Dans ce contexte, une grande réunion internationale sur l'Initiative 20/20 se tiendra du 27 au 29 octobre 1998 à Hanoi, capitale de notre pays, pour évaluer les progrès accomplis depuis la Conférence d'Oslo de 1996. L'attention de la conférence de Hanoi sera centrée sur l'importance que revêtent les investissements dans les services sociaux de base et sur le moyen d'accroître l'efficacité et la rentabilité des dépenses consacrées aux services sociaux de base et d'optimiser la qualité et l'accessibilité de ces services. Pour le Viet Nam, c'est un honneur de pouvoir accueillir à Hanoi cette conférence, dont nous sommes convaincus qu'elle sera un succès. Le processus connu sous le nom d'Initiative 20/20 représente une véritable tentative de la part des pays concernés de mettre en oeuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement social. Nous saissons l'occasion pour exprimer tout particulièrement notre gratitude aux Pays-Bas, à la Norvège et à l'UNICEF, pour la poursuite de cette formule.

À la reprise de sa session d'organisation en mai, comme au cours de sa session de fond de juillet dernier, le Conseil économique et social a axé ses discussions sur de nombreuses questions sociales, notamment celles des femmes, des enfants, des réfugiés, de la drogue et de la maîtrise

de la criminalité. Le Conseil a adopté plusieurs résolutions pour essayer de coordonner les activités des commissions techniques et des institutions spécialisées afin de mener des études sur les questions sociales, d'élaborer des programmes et d'aider les pays à les gérer efficacement. En sa qualité de nouveau membre du Conseil économique et social, le Viet Nam a participé activement aux délibérations du Conseil.

La Commission du développement social s'est réunie à New York du 10 au 20 février pour examiner le thème prioritaire de son ordre du jour restructuré et de son programme de travail pluriannuel, intitulé «Promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables». Elle a adopté les recommandations sur les mesures à prendre à tous les niveaux et dans les domaines suivants : promotion de l'intégration sociale grâce à la sensibilisation des gouvernements, participation de tous à la vie de la société, non-discrimination, tolérance, égalité et justice sociale. Ces recommandations concernent également l'amélioration de la protection sociale, la réduction de la vulnérabilité et l'augmentation des possibilités d'emploi pour les groupes et personnes ayant des besoins spécifiques, de même que l'élimination de la violence, de la criminalité et du problème des drogues illicites et de l'abus des drogues. La Commission a également retenu comme thèmes prioritaires pour la prochaine session prévue en février 1999 : «Services sociaux pour tous» et «Mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet».

Le Comité préparatoire de la session d'organisation tenue à New York du 19 au 22 mai 1998 a tenu un débat général sur les préparatifs de la session extraordinaire et deux débats de groupe sur l'évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Ma délégation prend note de l'excellent travail réalisé par ces organes.

Pleinement conscient de l'urgence que revêt la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, le Vietnam continue sa politique de rénovation — *Doi moi* — et a remporté un énorme succès ces dernières années dans les domaines socioéconomiques. Le développement social constitue un élément de premier ordre de la stratégie globale de développement à long terme de notre pays. Je vais maintenant me pencher sur les domaines les plus remarquables auxquels le Gouvernement a consacré le plus d'attention et de ressources : l'emploi, l'égalité des sexes et l'élimination de la pauvreté.

L'emploi est devenu une question de plus en plus importante. On estime que pour une population de 78 millions d'habitants, la main-d'oeuvre représentera quelque 40 mil-

lions de personnes d'ici à l'an 2000. Le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour créer davantage de possibilités d'emplois, notamment pour les jeunes, et pour réduire le taux de chômage par le biais d'une politique intégrée de développement socioéconomique. Dans le contexte de la crise financière asiatique, la recherche d'un emploi est encore devenue plus difficile à cause d'un manque d'efficacité dans le travail et de formation appropriée de l'ensemble de la main-d'œuvre. Seuls 12,2 % des travailleurs ont reçu la formation technique nécessaire sur un lieu de travail moderne. Actuellement, environ 70 % de la main-d'œuvre travaille dans l'agriculture, alors que 10,5 % seulement travaille dans l'industrie et la construction et 19,7 % travaille dans le secteur des services. Parallèlement au développement économique, le pays essaye de faire passer de 22 % à 25 % le taux de la main-d'œuvre qualifiée, ce qui nécessitera de grands changements dans la méthodologie et l'organisation de la formation professionnelle. La population active devra également être bien répartie entre les secteurs économiques et les régions géographiques.

En s'efforçant de régler cette situation et de limiter les réductions de postes dans les entreprises de l'État, le Gouvernement vietnamien a approuvé en juillet 1997 un programme national sur la création d'emplois, qui durera quatre ans, de 1997 à l'an 2000. Son objectif de base est double : créer de nouveaux emplois et protéger les chômeurs, ce qui signifie qu'il faut également assurer un emploi à ceux qui sont capables de travailler et mettre en oeuvre des mesures pour soutenir les chômeurs. Pour parvenir à ces objectifs, le développement économique doit générer 5 millions de nouveaux postes. En outre, le programme doit former 4,5 millions de personnes et porter le taux de la main-d'œuvre qualifiée à 25 % d'ici à l'an 2000.

Le programme comprend également trois grandes mesures pour une mise en oeuvre efficace. Tout d'abord, les lois et les politiques gouvernementales doivent renforcer la croissance économique nationale, pierre angulaire de l'augmentation des taux d'emploi. Par exemple, les zones économiques et industrielles devraient se concentrer sur la mise en valeur des petites entreprises et sur une technologie appropriée de nature à attirer le plus grand nombre de travailleurs. Dans le développement rural il faut également s'employer à créer un nombre suffisant d'emplois. Deuxièmement, les travailleurs devraient obtenir des emplois stables, et non pas être l'objet de licenciements massifs, et l'assurance chômage devrait progressivement être appliquée à l'ensemble de l'économie. Troisièmement, l'assistance et la création d'emplois pour les personnes vulnérables devraient être renforcées. Le programme sera appuyé par le Fonds national de l'emploi, estimé annuellement à 4,8 tril-

lions de dongs vietnamiens, et par d'autres sources d'investissement qui comprennent le budget de l'État et le parancement du Gouvernement.

La promotion de la femme continue d'être une haute priorité pour le Gouvernement vietnamien. À la suite de la Conférence de Beijing, le Gouvernement a élaboré un plan d'action national qui englobe les objectifs des stratégies nationales et des programmes d'action de divers secteurs et de diverses provinces et villes. Ce plan d'action comprend 11 objectifs et principes directeurs concrets, dont certains doivent permettre de créer des emplois et des possibilités égales pour les femmes dans le domaine de l'éducation et de la formation aux fins d'améliorer leur niveau d'éducation dans divers domaines ainsi que les soins de santé et la protection des femmes et des enfants, de renforcer le rôle et la position des femmes dans les postes de direction et de prise de décisions ainsi que le rôle de la famille et de protéger les fillettes et de faciliter leur essor dans tous les domaines. Le Comité national pour la promotion de la femme (CFAW) a été chargé de coordonner ces activités.

Récemment, une enquête a été achevée sur les mécanismes pour la promotion de la femme à tous les niveaux. L'enquête a recommandé, entre autres, que tous les membres du CFAW soient à tous les niveaux sensibilisés aux sexospécificités et aux politiques qui y sont liées, que les statistiques disponibles concernant les sexospécificités soient régulièrement compilées, qu'un cadre d'analyse de celles-ci soit intégré dans un plan de travail de chaque organisation et que les ressources humaines et les installations du CFAW soient renforcées.

Le domaine le plus important est l'élimination de la pauvreté. Pour concrétiser la devise nationale «Un peuple riche, un pays fort, une société juste et civilisée», le Gouvernement vietnamien, aidé par la Banque mondiale, mène un programme national pour le développement et pour l'allégement de la pauvreté. Au cours des dernières années, la priorité a été accordée à l'élimination de la faim et à la réduction de la pauvreté dans les zones montagneuses et dans les zones rurales éloignées. Le Gouvernement a mis en place plusieurs fonds pour la construction de l'infrastructure et des routes et la mise en place des réseaux de communications et de systèmes d'alimentation en électricité et en eau potable destinés aux groupes les plus désavantagés de la population dans ces zones. Grâce à ces efforts, en 1997 seulement le nombre de foyers pauvres a baissé de 1,53 % dans le pays. Toutefois, en raison des incidences négatives de la mondialisation, alliées à la crise financière asiatique, le Gouvernement fait face à nombre de difficultés en s'attaquant à l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, ma

délégation tient à remercier sincèrement les pays donateurs et les institutions des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, de la coopération efficace et de l'aide précieuse qu'ils ont apportées au Viet Nam.

Enfin, au moment où nous abordons le processus de préparation de l'Année internationale des personnes âgées, qui sera célébrée en 1999, ma délégation tient à exprimer toute sa reconnaissance au Secrétaire général pour cette initiative qu'il a prise le 1er octobre. Cette activité est tout à fait conforme à notre tradition nationale, à savoir que les jeunes générations et la société respectent la sagesse des personnes âgées tout en les protégeant. À cet égard, le Gouvernement vietnamien s'est pleinement engagé à atteindre l'objectif ultime de l'Année internationale des personnes âgées, à savoir édifier une véritable «Société pour tous les âges».

Pour terminer, je renouvelle l'attachement indéfectible du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam aux buts et principes figurant dans la Déclaration sur le développement social et dans le Programme d'action adoptés à Copenhague en 1995. Nous poursuivrons notre coopération avec les Nations Unies et les institutions spécialisées de l'Organisation afin de parvenir à notre cause commune : le développement social.

Mme Durrant (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite hier par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et remercie le Secrétariat d'avoir préparé les documents dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie. Le rapport du Secrétaire général, figurant dans le document A/53/211, contient, en particulier, des renseignements utiles sur les activités de suivi entreprises par les gouvernements et par le système des Nations Unies depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 52/25 sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social.

Ma délégation fait sienne la demande que le Comité administratif de coordination (CAC) a adressée à toutes les organisations du système des Nations Unies d'«utiliser pleinement les mécanismes et cadres existant au niveau national» (A/53/211, par. 34), tout en veillant à ce que le système des Nations Unies continue, à titre prioritaire, à aider les pays à traduire les résultats des conférences en politiques nationales concrètes.

Conformément à l'importance que ma délégation attache à la coordination sur le terrain, je salue l'organisation d'un atelier à Turin (Italie), en décembre 1997, par le CAC et le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement. Cet atelier a élaboré des directives unifiées à l'intention des coordonnateurs résidents pour le suivi des conférences mondiales au niveau des pays. Nous demandons la poursuite de telles activités et, si possible, que ces dernières fassent partie intégrante de la formation des coordonnateurs résidents.

L'adoption en juin 1998, par la Conférence internationale du travail, de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux relatifs au travail a constitué une nouvelle étape dans la défense du droit fondamental à la dignité du travailleur. Elle est particulièrement importante à un moment où l'être humain est souvent sacrifié aux intérêts des dieux puissants des marchés, ce qui ne peut que contribuer à accroître l'exclusion sociale et rendre quasiment insurmontable la tâche de l'intégration sociale.

Ma délégation prend note avec intérêt du rôle que joue la Commission du développement social, dont la responsabilité principale est d'assurer le suivi du Sommet de Copenhague. Nous souscrivons sans réserve aux conclusions que la Commission a décidé d'adopter, à sa trente-sixième session, sur le thème prioritaire pour 1998, intitulé «Promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables».

Les conclusions convenues contenaient des recommandations sur les mesures à prendre pour promouvoir l'intégration sociale à tous les niveaux, notamment grâce à la sensibilisation des gouvernements, à l'amélioration de la protection sociale, à la création des possibilités d'emploi pour les groupes ayant des besoins spécifiques, ainsi qu'à la lutte contre la violence, la criminalité ou l'abus et le trafic des drogues, en tant que facteurs de désintégration sociale.

L'expérience que la Jamaïque a tirée du processus d'intégration sociale est semblable à celle des autres pays anglophones des Caraïbes. Il est clair qu'il existe dans nos sociétés des tendances pluralistes, issues de l'expérience historique du colonialisme et de l'économie de plantation, qui a eu pour résultat de rassembler des personnes d'origines sociale, culturelle, raciale et ethnique diverses. La Jamaïque est parvenue à un degré remarquable d'intégration sociale au fil des années, en raison pour une bonne part de la désagrégation des relations traditionnelles des pouvoirs de répartition qui se fondaient sur une hiérarchie de la race et

de la couleur. L'existence d'un système politique démocratique a contribué très largement à réduire ainsi les divisions sociales.

Nous restons, néanmoins, confrontés au problème de la répartition inégale des richesses, du pouvoir et du prestige entre les différents groupes sociaux.

Afin de surmonter ce problème, la Jamaïque a adopté diverses stratégies destinées à promouvoir une plus grande participation de tous les groupes sociaux au développement économique, social et culturel du pays, du niveau communautaire au niveau national.

Conscient que ces stratégies exigent des investissements importants dans le domaine des institutions sociales, du capital social et du développement des ressources humaines, et ce, dans le cadre d'une politique d'élimination de la pauvreté, le Gouvernement a déjà intégré, dans son programme national, des mesures portant notamment sur : le développement des ressources humaines mettant l'accent sur un meilleur accès à l'éducation et à la formation et comprenant la réforme du système d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire; une approche communautaire du développement; le développement de compétences sociales s'appuyant principalement sur l'intégration de l'éducation familiale et les sujets connexes dans les programmes scolaires afin de consolider la famille en tant qu'institution sociale de base; un programme de prise de participation des employés; et, enfin, le renforcement du système judiciaire.

Dans le cadre de toutes ses initiatives, le Gouvernement jamaïcain reconnaît les besoins spécifiques des groupes vulnérables de la société, ainsi que les conditions particulières des communautés urbaines défavorisées et des zones rurales sous-développées.

Ma délégation a participé activement à la session d'organisation du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, qui a eu lieu en mai dernier, et approuve pleinement les décisions qui y ont été prises. Il convient de souligner, en particulier, la Décision III qui recommande que la Commission du développement social soit chargée de servir de cadre pour l'examen des rapports nationaux et d'entreprendre les préparatifs de la session extraordinaire. Nous attendons avec intérêt les directives générales ainsi que la structure et le cadre commun pour la préparation des rapports nationaux, que le Secrétaire général doit formuler, comme l'en prie le Comité préparatoire.

Le Gouvernement jamaïcain reconnaît l'importance de la participation des organisations non gouvernementales et de l'engagement de la société civile pour la mise en oeuvre et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet. À cet égard, il convient de souligner en particulier les travaux du Conseil international de l'action sociale, qui a organisé des forums aux niveaux régional et sous-régional d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'autres réunions sur la mise en oeuvre des politiques sociales.

La Jamaïque attend de la session extraordinaire qu'elle approuve un ordre du jour complet et approfondi dans la mesure où nous devrons participer à la tâche difficile d'évaluer les progrès réalisés afin de promouvoir les objectifs fixés à Copenhague. Le Gouvernement jamaïcain estime que cette session ne saurait renégocier les engagements pris à ce sommet. Nous sommes convaincus que notre attachement aux principes consacrés par la Déclaration se mesurera aux mesures concrètes qui seront prises.

Je renouvelle la reconnaissance de mon gouvernement aux institutions concernées des Nations Unies pour le soutien qu'elles ont apporté à nos différentes initiatives.

Nous souhaitons élargir ces partenariats ainsi que d'autres, au moment où nous recherchons des solutions mondiales efficaces pour régler les graves problèmes de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale.

Mme Banerjee (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole devant cette Assemblée sur le point de l'ordre du jour relatif à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social.

Qu'il me soit permis, au nom de la délégation indienne, de joindre ma voix à tous ceux qui ont déjà exprimé leurs félicitations à M. Operetti pour son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Qu'il me soit également permis de remercier sincèrement le Secrétaire général pour les rapports très instructifs qui ont été préparés et publiés sur cette question et le Secrétariat pour les efforts et initiatives auxquels il s'est attelé pour promouvoir les objectifs fixés par le Sommet mondial à Copenhague.

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Sommet mondial pour le développement social a marqué un tournant qui a permis à la communauté internationale de prendre conscience que le développement ne

saurait se limiter au développement ou à la croissance économiques, mais qu'il doit au contraire être envisagé par rapport au bénéfice qu'en tire la personne humaine en communauté avec d'autres et à la contribution qu'il apporte en faveur d'un plus grand progrès social dans une plus grande liberté. Plus précisément, le Sommet a réussi à susciter dans le monde une volonté partagée au plus haut niveau d'éliminer la pauvreté, de réaliser le plein emploi et de renforcer la solidarité sociale, et d'accroître l'intérêt que portent de nombreux pays et la plupart des organisations internationales aux questions sociales. Conjointement avec les autres conférences mondiales des Nations Unies des années 90, ce sommet a abouti à un agenda pour le développement sensiblement révisé et plus holistique, qui, du moins en théorie, place le gouvernement participatif, le développement durable, les droits de l'homme et l'équité au centre du développement.

Trois ans de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial, c'est peut-être trop court pour qu'il y ait des progrès tangibles ou mesurables sur le terrain dans la vie des gens dans le monde entier. Le succès devra nécessairement se mesurer au degré d'intégration des objectifs sociaux mis en avant par le Sommet ou à l'ordre de priorité qui leur est donné à la fois dans le développement national et dans les relations internationales, notamment les relations économiques internationales. Le succès peut se mesurer au degré d'évolution des institutions qui sont les garants du développement social, particulièrement en temps de crise. Il peut également se mesurer à la manière dont les engagements pris lors du Sommet ont été, ou sont, honorés. Un autre indice pourrait être la mesure dans laquelle les considérations sociales sont devenues des composantes politiques importantes dans le domaine des relations économiques interétatiques, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales.

Au milieu des années 90, avant et après le Sommet social, nous avons été témoins d'une période de croissance et d'amélioration en termes de niveau de vie dans de nombreuses régions du monde, y compris dans certains pays en développement. Il serait tentant de dire que cette période de croissance et de prospérité a également conduit à renforcer les objectifs du développement social et à leur donner un caractère plus central dans les relations économiques. Mais, bien au contraire, le caractère soudain et l'intensité des crises périodiques, dont la crise asiatique n'est que le tout dernier exemple, de même que leurs répercussions dans d'autres régions du monde et l'incapacité du système international de les prévoir ou de les contenir, ont révélé la fragilité de ces progrès et notre incompréhension et impuissance face à ces crises.

La crise économique a aggravé les inégalités mondiales et la marginalisation de pays au regard de la prospérité générée par les marchés au niveau international, ainsi que les disparités au niveau national. Elle a fait apparaître un décalage fondamental entre les objectifs sociaux et les marchés libres, en particulier les marchés des capitaux à court terme. Elle a clairement montré que le développement à long terme d'une grande partie du monde en développement n'a pas été dûment soutenu par le système international. Et elle a prouvé que nous n'étions fondamentalement pas prêts à faire face aux conséquences sociales des troubles économiques dont nous ne sommes pas toujours, ou pas entièrement, responsables. Les trois objectifs clefs du Sommet social — l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et le renforcement de l'intégration sociale — ont essayé de sérieux revers dans certaines régions du monde et il existe une sérieuse possibilité que des répercussions semblables se fassent sentir ailleurs.

Dans le cadre du programme de travail pluriannuel chargé d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action du Sommet, la priorité a été donnée cette année à la question de l'intégration sociale. À la trente-sixième session de la Commission du développement social, notre délégation a eu l'occasion de faire connaître ses vues sur certains problèmes relatifs à cette question et à d'autres questions connexes, auxquels sont confrontés les pays en développement. Il s'agit de la prééminence du problème de la pauvreté dans l'intégration sociale, étant donné son ampleur, son degré et sa nature mondiale; les tensions particulières qu'exercent sur le tissu social les difficultés que pose le règlement des problèmes anciens et nouveaux du développement social lorsque ces pays cherchent à s'aligner sur les normes économiques et sociales et sur le niveau de vie des pays industrialisés avancés, et ce dans un délai beaucoup trop court, si on considère les désavantages qu'ils ont dû supporter tout au long de leur histoire; de la vulnérabilité non seulement de communautés, mais de pays entiers, face à la marginalisation due à ces désavantages et qu'aggravent encore les forces du marché; les impératifs d'une distribution équitable des ressources en période de croissance économique, alors même que les objectifs du développement social — élimination de la pauvreté, emploi productif, modes de vie durables et intégration sociale — doivent se réaliser dans le cadre du processus de croissance; et la question de l'apport régulier et renforcé de ressources financières en provenance de l'extérieur comme l'assistance publique au développement, du financement à long terme à des conditions non libérales de la part d'institutions multilatérales et du flux privé de capitaux.

Dans l'intervalle, la crise asiatique a attiré l'attention sur les incidences sociales catastrophiques qu'entraîne le comportement de marché qui à ce jour accompagne la mondialisation. Le développement social peut être envisagé sous deux angles : un qui chevauche les valeurs des droits de l'homme et les libertés fondamentales qu'il faut poursuivre indépendamment de l'économie, et l'autre qui chevauche l'élimination de la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale, qui dépendent fortement de l'état de l'économie. La violence de la crise asiatique et la manière dont une crise essentiellement financière s'est transformée en une énorme crise économique et sociale dans certaines régions du monde montre que le développement social et le développement économique sont inextricablement liés. C'est également une contribution cruciale aux initiatives que pourrait exiger le suivi du calendrier relatif au développement au-delà de la session extraordinaire de l'an 2000.

Il est indéniable que pour réaliser les objectifs que le Sommet social a fixés pour les pays en développement, trois séries d'initiatives sont indispensables : un ensemble de politiques et de mécanismes économiques de nature à assurer la stabilité à court terme et la croissance et le développement à long terme; un ensemble correspondant de politiques sociales et d'institutions intégrées, autant que possible, à ces politiques; et le degré nécessaire de coopération internationale en faveur du développement telle que définie dans les grandes lignes par les récentes conférences des Nations Unies. La nécessité d'un appui institutionnel approprié sous-tend ces trois éléments.

Les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et d'autres initiatives arrivent donc à point nommé. Plusieurs nouvelles idées ont été avancées à la première session d'organisation par des membres, par le Secrétariat et par plusieurs organisations non gouvernementales, que nous considérons comme des partenaires essentiels à cette entreprise. Il serait peut-être préférable de réserver ces questions à un débat de fond à la session d'organisation de l'année prochaine.

J'en viens maintenant à la relation qui existe entre les Nations Unies et les centres et institutions financiers internationaux. Grâce à une meilleure interaction entre le Conseil économique et social et les institutions financières internationales sur le plan intergouvernemental et au renforcement de la capacité des Nations Unies de formuler des politiques par l'intégration des capacités analytiques, normatives et opérationnelles des Nations Unies dans le Département des affaires économiques et sociales, on a commencé à combler l'écart qui existe entre le rôle normatif des

Nations Unies, en particulier dans le domaine social, et les institutions économiques internationales ayant une relation de symbiose avec le marché. Mais l'écart est encore trop grand. Les discussions et le processus de prise de décisions au sein d'institutions et de groupements économiques et financiers influents, y compris le Groupe des sept pays les plus industrialisés, pourraient s'imprégner davantage des objectifs du Sommet social auxquels nous sommes tous attachés.

Le projet du développement social occupe ce domaine critique situé entre le développement, au sens large du terme, et les droits de l'homme. Les trois problèmes essentiels du développement social, tels qu'identifiés par le Sommet social, peuvent et doivent être abordés à la fois dans la perspective du développement et celle des droits de l'homme et pourraient d'ailleurs fort bien constituer le lien social entre les deux. Nous envisageons une relation à double sens entre les droits de l'homme et le développement, la démocratie participative étant le chaînon crucial. La tâche du développement social en particulier dans la mesure où il fait intervenir les personnes en tant qu'acteurs responsables de leur destinée se trouve par conséquent au confluent de la démocratie, du développement des droits de l'homme et, d'ailleurs, au confluent de l'État, du marché et de la société civile. Mais la variante la plus cruciale reste certainement le rôle d'un environnement de coopération internationale dans lequel les intérêts des pays développés et des pays en développement sont partagés et complémentaires. En dernière analyse, une approche du développement fondée sur les droits dépend largement de l'ordre social et international dans lequel ces droits et ces possibilités peuvent être réalisés.

M. Al-Hariri (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Trois ans se sont écoulés depuis le Sommet de Copenhague et pourtant la communauté internationale a encore beaucoup à faire dans le domaine du développement social sous tous ses aspects, notamment en ce qui concerne sa pierre angulaire, l'être humain, compte tenu en particulier des changements économiques actuels dont les effets se feront ressentir dans toutes les sociétés.

Ma délégation tient à souligner ici qu'elle appuie la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Sommet de Copenhague a constitué un tournant. C'est à cette occasion que la communauté internationale a exprimé son aspiration à un avenir meilleur pour l'humanité, un avenir de prospérité et de liberté, à l'abri de la pauvreté, de la maladie, de la misère et de l'ignorance et d'autres fléaux qui ont frappé toutes les nations et les sociétés.

Comme il ressort des trois dernières années, le développement social ne pouvait se réduire à une série de mesures. Il est aussi le pilier même de la prospérité de la société. Si les objectifs sociaux varient d'un pays à l'autre, toutes les cultures portent le même intérêt à la prospérité de l'individu et au bon fonctionnement de la société.

Consciente de cette situation, la Syrie a entamé son processus de développement global. Le but était de former des personnes libres, de protéger leur identité humaine, de rehausser la jouissance de leur liberté et de développer leur personnalité, en interaction avec leurs objectifs et leurs buts. Notre attitude avait pour objet de développer toutes les possibilités et toutes les ressources de notre nation en vue d'augmenter le revenu national et d'améliorer le niveau de vie de nos citoyens.

Ainsi, les plans de développement de mon pays ont débouché sur une augmentation des réalisations et de leur cadence dans le domaine du développement social ainsi que des services de santé, de l'éducation et des services sociaux dans les zones rurales et urbaines. Ils ont également permis de rehausser les niveaux dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation et de la santé tout en réduisant sensiblement la mortalité maternelle et infantile.

Ces divers éléments s'inscrivent dans le cadre de l'action menée par l'État pour créer un environnement qui favorise le développement social, y compris l'éradication de la pauvreté, la participation effective des femmes au développement, l'intégration sociale, la création d'emplois productifs et l'élimination du chômage. Dans ce contexte, la Syrie a ratifié 46 conventions collectives, y compris la convention dont les dispositions portent spécifiquement sur l'emploi des femmes. De même, divers secteurs font l'objet d'une plus grande attention d'ensemble. L'enseignement est gratuit dans tous les cycles. Il est obligatoire au niveau de l'enseignement primaire et pour tous les citoyens sans discrimination. Il en est de même pour les services de santé qui sont fournis gratuitement par l'État à toute la population.

Le plan de développement adopté par mon pays couvre tous les secteurs et nous accordons la même importance à tous les domaines. Aucune catégorie de la population n'est exclue de ce processus.

Le Sommet de Copenhague a adopté plusieurs mesures, dont certaines seront mises en oeuvre par les gouvernements nationaux et d'autres par la communauté internationale. Néanmoins, nous constatons que, trois ans après ce

sommet, la coopération internationale est à son niveau le plus bas.

Les pays développés n'ont toujours pas honoré les obligations auxquelles ils ont souscrit lors du Sommet, tandis que les pays en développement ont assumé leurs responsabilités malgré leurs ressources limitées. Cela n'a pourtant pas arrêté la détérioration des conditions économiques et sociales, ni remédié au déséquilibre actuel. Il convient donc de réaffirmer, à l'aube de l'an 2000, qu'un suivi de la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague et de son programme d'action est nécessaire. Il faut également souligner l'importance que revêt la coopération internationale pour favoriser la coopération aux plans national et international, pour le développement social fondé sur le respect mutuel et l'intérêt commun. Dans le contexte de cette coopération, les pays développés s'engageraient à honorer les obligations auxquelles ils ont souscrit à Copenhague afin de contribuer à l'élimination des nombreux fléaux qui sévissent dans toutes les sociétés et qui ont sur elles de graves répercussions.

L'occupation étrangère fait gravement obstacle au développement social et à l'intégration sociale. Il faut souligner ici que l'occupation par Israël du Golan syrien a poussé près d'un demi-million de citoyens syriens à quitter leur territoire. Au cours de cette émigration, ils ont souffert de la pauvreté et de privations diverses. Beaucoup de femmes ont dû assurer la subsistance de leur famille après que leurs maris eurent été persécutés ou arrêtés. En dépit des efforts déployés par l'État afin d'assurer les besoins vitaux de ces populations, davantage de ressources et d'aide sont nécessaires. Chaque année, la Syrie doit assumer de plus en plus de responsabilités en raison de l'occupation israélienne, qui contrôle les ressources naturelles du Golan qu'il usurpe et pille. L'occupation continue de créer et d'élargir des colonies de peuplement dans le but de modifier le caractère démographique de la région. Cette situation porte gravement atteinte aux programmes économiques et sociaux du pays.

Ma délégation a participé aux travaux préparatoires de la session extraordinaire prévue en l'an 2000 pour évaluer la suite donnée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet réuni à Copenhague, et il convient de souligner ici qu'il faut à tout prix veiller à ce que les consultations nécessaires soient achevées afin de pouvoir poursuivre les préparatifs en toute transparence, avec la participation dans un esprit constructif afin d'assurer le succès de la session. Cela est d'autant plus important que la session aura lieu à l'aube

d'un nouveau millénaire, ce qui exige qu'elle soit une session unique en son genre, caractérisée par son futur impact sur la vie et la prospérité des peuples. Nous espérons donc que les engagements pris à Copenhague seront honorés afin d'assurer une coopération internationale efficace.

Nous reconnaissions que la personnalité de l'homme est la véritable richesse de toute société, de toute nation et de l'humanité entière. C'est pourquoi il faut en prendre soin et lui offrir des horizons intellectuels et des perspectives qui cadrent avec le développement et qui soient assorties de valeurs et d'idéaux propres à la protéger de la dégradation et de la délinquance. Nous devons également doter la personnalité de l'homme de nouvelles capacités de nature à lui permettre de s'adapter à un environnement changeant et à l'aider à réagir d'une manière bénéfique à ces changements.

Tout cela signifie qu'il faut agir sérieusement pour créer un monde où les relations seraient fondées sur la compréhension et l'égalité — relations qui permettraient de créer des conditions de prospérité et de bonheur pour les peuples, à l'abri de la pauvreté et de l'injustice. Il faut oeuvrer à un monde à l'abri de l'hégémonie, du colonialisme ou d'occupation étrangère, un monde où l'homme exercerait ses droits fondamentaux de manière à assurer la plénitude de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ce qui conduirait à son développement et le préparera à jouer un rôle positif dans la société.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : d'emblée, je tiens à dire que la délégation de l'Égypte s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il ne fait aucun doute que la lutte pour la promotion du développement social est un objectif important et fondamental dans le monde d'aujourd'hui. En outre, l'appui aux efforts consentis pour réaliser le progrès social, la justice, et pour améliorer le niveau de vie des populations est une question qui revêt un caractère plus urgent, désormais, car les peuples du monde demandent qu'une haute priorité soit accordée aux aspects sociaux du développement. Ces éléments sont intimement liés et sont affectés par une gamme plus large de questions sociales et économiques, au point qu'ils constituent un tout indissociable qui peut avoir une incidence positive ou négative sur la stabilité, la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'Égypte reconnaît l'importance des questions sociales et économiques et, comme d'autres États qui ont participé au Sommet mondial pour le développement

social à Copenhague, elle s'est engagée à ne ménager aucun effort pour faire face aux problèmes qui se posent dans ce domaine en créant un environnement économique, politique, social, culturel et écologique propice à la réalisation du développement social, à l'éradication de la pauvreté, à la création d'emplois, à la lutte contre le chômage et à la promotion de l'intégration sociale.

Je voudrais mentionner deux points essentiels. Nous continuons de souligner l'importance qu'ils revêtent lorsque nous abordons des questions relatives au développement social. Premièrement, la nécessité de respecter les différentes cultures et civilisations; rien en effet ne peut justifier que l'on impose un style de vie à ceux qui le rejettent ou que l'on dicte des pratiques à ceux qui n'en veulent pas. Deuxièmement, bien que nous reconnaissions que le rôle principal et central de tout processus de développement social incombe à chaque gouvernement, il n'en demeure pas moins vrai que le succès des efforts consentis par ces gouvernements dépend d'un environnement international favorable, y compris de facteurs tels que le commerce, les investissements, l'apport en ressources financières, l'assistance technique et le transfert des techniques.

En mars dernier, le Secrétaire général a adressé une lettre aux chefs d'État ou de gouvernement dans laquelle il indiquait, comme mentionné au paragraphe 22 du document A/53/211, que, malgré les efforts déployés par de nombreux gouvernements pour mettre en oeuvre les décisions du Sommet, «la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale restaient des problèmes extrêmement graves qui déchiraient le tissu social de nombreux pays et étaient souvent la source de tensions sous-régionales et régionales persistantes».

Dans ce contexte, et à un moment où nous exigeons de nous-mêmes et d'autres États de redoubler d'efforts dans les domaines économiques et sociaux, nous saluons la mention faite dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que bon nombre de gouvernements continuent à honorer sans réserve les engagements qu'ils ont pris de mettre en oeuvre les résultats du Sommet de Copenhague et de renforcer l'impulsion politique donnée par le Sommet de 1995 en élaborant au plan national des plans, des programmes et des stratégies de développement social grâce à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois, à la mise en valeur des ressources humaines, à la création de fonds d'investissement social et en affectant des crédits budgétaires plus importants au secteur social.

À cet égard, l'Égypte a soumis à la trente-sixième session de la Commission du développement social un

rapport sur le suivi national du Sommet de Copenhague. L'Égypte s'est jointe à la communauté internationale dans l'échange des expériences et des enseignements à tirer les uns des autres dans ce domaine. L'Égypte a souligné que les principaux éléments de sa stratégie étaient : premièrement, d'assurer une croissance constante des taux de développement, dans les limites des ressources disponibles, et de les appuyer résolument tout en étant soucieux de contrôler et de ralentir le taux de la croissance démographique. Deuxièmement, utiliser le mieux possible tout le potentiel humain, sans pour autant marginaliser certains secteurs ou groupes, insister sur le développement humain et la promotion de la prise de conscience sociale. Troisièmement, renforcer les pratiques démocratiques et veiller à la pérennité et à la stabilité des institutions constitutionnelles. Dans ce contexte, nous devons lutter en faveur de la légitimité et de la suprématie du droit et protéger les droits de l'homme, ainsi que les libertés publiques et privées pour faire en sorte que tous les citoyens participent effectivement à la gestion des affaires de leurs pays et à la prise de décisions en vue de réaliser l'intégration sociale.

Je tiens à mentionner tout particulièrement le problème de la pauvreté, qui constitue l'un des principaux défis auxquels est confrontée la société contemporaine. Tous les gouvernements et l'ensemble de la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour relever ces défis, d'autant plus que nous sommes tous décidés à atteindre l'objectif de l'éradication de la pauvreté en tant qu'obligation morale, sociale, politique et humaine. L'Égypte a effectivement commencé à appliquer toute une série de mesures politiques intégrées pour réduire le taux de pauvreté, promouvoir le développement humain et augmenter annuellement de 6 % le produit national brut d'ici à l'an 2000.

Ce faisant, l'Égypte a veillé à accroître l'accès des personnes à faibles revenus à l'emploi et à la production en leur octroyant des crédits à des conditions de faveur, une formation professionnelle, en valorisant le volontariat et la société civile et en renforçant le filet de sécurité sociale, notamment notre Fond de développement social. Ce fonds ne se limite plus à minimiser les effets préjudiciables du processus de réforme économique et sociale, mais tend à appuyer le développement dans les domaines de l'éducation, de l'alphanétisation, des services sociaux et de santé de base, de la planification familiale, de l'amélioration du niveau de vie et de la lutte contre le chômage.

En commençant les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un

examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, que le Gouvernement suisse a généreusement offert d'accueillir en l'an 2000, l'Égypte exprime l'espoir que cette session extraordinaire bénéficiera de l'attention, de la préparation et du consensus nécessaires pour en assurer le succès. À cet égard, il convient de souligner que l'objectif principal de la session extraordinaire n'est pas de renégocier la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, mais de les réaffirmer et de procéder à une évaluation de leur mise en oeuvre. Le principal objectif comprend également la formulation de recommandations et d'initiatives concrètes pour renforcer les efforts consacrés à la pleine mise en oeuvre des résultats.

Il est certain que cela exigera des efforts conjoints de la part de toutes les parties concernées par les préparatifs de la session aux niveaux national, régional et international. Je ne saurais omettre de mentionner ici le rôle fondamental que jouent tous les organes, programmes et institutions spécialisés du système des Nations Unies dans les préparatifs de la session extraordinaire ni de souligner le rôle important que jouent les organisations non gouvernementales et la société civile en général dans la mise en oeuvre des résultats du Programme d'action de Copenhague aux niveaux national et régional.

Je terminerai en réaffirmant l'importance et l'interdépendance des efforts faits aux plans national, régional et international pour promouvoir le développement sous toutes ses formes et dans tous les domaines. Nous appelons tous les États et tous les gouvernements à honorer les engagements qu'ils ont pris à cet égard, notamment en mobilisant des ressources et en accordant une assistance technique aux pays en développement. Le développement social est une responsabilité internationale collective qui a un impact sur nos vies et sur l'avenir de notre monde.

M. Kolby (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour le développement social a montré qu'il existait un consensus mondial, à savoir que les personnes devaient être au centre de nos efforts, ainsi qu'un lien étroit entre les dimensions sociales et économiques du développement. Il ressort en particulier de ce consensus qu'il importe d'augmenter les dépenses publiques dans le domaine des soins de santé et de l'éducation de base, afin d'améliorer la situation des hommes et des femmes, mais également celle de la société dans son ensemble. La Norvège est tout à fait acquise à l'idée de donner suite au Sommet mondial par le biais de mesures prises aux niveaux local, national et international.

L'initiative concernant l'accès universel aux services sociaux de base englobe les trois objectifs clefs du Sommet social. Une santé robuste et une bonne éducation augmentent les chances de trouver un emploi productif et un mode de subsistance durable. Ce n'est qu'en donnant aux individus la possibilité de mener des vies productives et saines qu'il sera possible de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. En offrant à tous un accès à l'éducation de base — aux filles en particulier — il sera possible de promouvoir l'intégration sociale.

Le Sommet social a identifié un instrument permettant de faciliter la prise de mesures conjointes par les pays développés et les pays en développement afin de parvenir à cet objectif. Il s'agit de l'Initiative 20/20. La Norvège s'intéresse particulièrement à son application. En avril 1996, les représentants de 38 gouvernements et de 10 organisations multilatérales se sont réunis à Oslo afin d'examiner les stratégies et les modalités devant permettre d'appliquer cette formule. Une analyse détaillée de l'Initiative 20/20 et des possibilités qu'elle offre a été entreprise, et l'issue de la réunion ressort du consensus d'Oslo relatif à cette Initiative.

Des représentants de gouvernement et d'autres acteurs clefs se réuniront de nouveau à Hanoi dans le courant de ce mois-ci, comme l'a mentionné le représentant du Viet Nam, afin d'évaluer les progrès accomplis depuis la réunion d'Oslo et de discuter des moyens de nature à faire progresser l'application de cette formule. Nous sommes heureux de parrainer la réunion de Hanoi avec le Gouvernement néerlandais, et il faut espérer qu'elle nous rapprochera de l'objectif d'un accès universel aux services sociaux de base.

Outre notre engagement mutuel qui va dans le sens de l'Initiative 20/20, il est un autre objectif fixé de longue date auquel les pays développés doivent réaffirmer leur attachement : l'objectif de 0,7 % du produit national brut destiné à l'aide publique au développement. Il est regrettable de noter que les pays industrialisés aient de plus en plus tendance à s'éloigner de cet objectif. La Norvège, qui depuis des décennies dépasse largement cet objectif, s'emploie activement à obvier à cette lassitude croissante des donateurs et entend augmenter encore son aide publique au développement dans les années à venir.

Pour les pays en développement les plus pauvres et les plus fortement endettés, le problème de la dette représente l'un des principaux obstacles au développement. Il faut agir d'urgence pour mettre fin dans ces pays à l'intenable fardeau de la dette. Le Gouvernement norvégien a lancé une stratégie nationale d'allégement de la dette pour contribuer à cet objectif, afin que ces pays puissent aborder le prochain

millénaire avec un endettement qui ne fera pas obstacle à leur développement économique et social. Cette stratégie comprend des propositions concrètes sur la manière dont la Norvège peut appuyer et renforcer les mécanismes multilatéraux déjà en place. Dans le cadre de cette stratégie, la Norvège accordera des réductions unilatérales de la dette au cas par cas, qui s'ajouteront aux réductions accordées au titre des opérations multilatérales.

Le travail des enfants donne lieu à une exploitation en expansion. Les filles sont tout particulièrement vulnérables, bien que leur exploitation soit souvent moins visible. La crise financière qui touche actuellement de nombreux pays ne fait qu'ajouter à l'ampleur du problème. L'épidémie du sida ajoute encore à ce fardeau en laissant de nombreux enfants face à un avenir incertain en tant qu'orphelins obligés de se débrouiller par eux-mêmes. Il faut agir pour relever ces défis. Pour sa part, le Gouvernement norvégien accorde une haute priorité à cette question qui relève autant des droits de l'homme que du développement.

Près d'une année s'est écoulée depuis la Conférence internationale d'Oslo sur le travail des enfants, au cours de laquelle 40 pays ont convenu d'un programme d'action relatif au travail des enfants. Ce programme d'action souligne certains facteurs qui peuvent aider à abolir progressivement le travail des enfants. L'accès à l'éducation, une législation appropriée et la mobilisation de la société civile sont des facteurs clefs qui peuvent entraîner des changements, tout comme le soutien de l'action communautaire destinée à réduire la charge de travail des enfants. Il faut maintenant axer notre attention sur la manière de promouvoir et d'encourager l'élaboration de plans d'action nationaux dans les pays où se posent les problèmes du travail des enfants et où existe une volonté de participer à ce processus.

Permettre aux personnes handicapées de participer pleinement et activement à la vie de la société fait partie intégrante de nos efforts en vue de créer une société pour tous. Les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés sont un instrument clef pour parvenir à cette fin. Il conviendrait de chercher en priorité à assurer aux handicapés l'accessibilité, l'égalité et une pleine participation à la société ainsi que de faciliter leur participation à la planification et à l'élaboration de politiques.

La décision de faire de 1999 l'Année internationale des personnes âgées a été fort bien accueillie en Norvège, tant par le Gouvernement que par les nombreuses organisations non gouvernementales norvégiennes qui s'occupent de personnes âgées. Un comité national a été créé. Certains thèmes clefs que nous retiendrons pour célébrer l'Année

concerneront les droits des personnes âgées, l'adéquation des soins, la formation continue et la solidarité entre les générations.

La Norvège jouera un rôle actif dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000. Cette session extraordinaire sera consacrée prioritairement à l'évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et à l'examen de nouvelles mesures et initiatives. Ce processus doit favoriser la contribution de tous les acteurs, sans oublier la communauté des organisations non gouvernementales et des autres secteurs de la société civile.

Dans la déclaration qu'il a récemment faite à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a dit combien il était heureux de la coopération fructueuse qui s'est établie entre les Nations Unies et les acteurs non étatiques, en particulier dans les processus qui ont débouché sur la Convention sur les mines terrestres antipersonnel et l'adoption du Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale. Il faut consolider ces acquis dans nos préparatifs de la session extraordinaire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Je voudrais dire d'emblée que la Côte d'Ivoire s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Lorsque les chefs d'État ou de gouvernement des Nations Unies ont adopté la Déclaration et le Programme d'Action de Copenhague en mars 1995, personne ne pouvait prédire qu'une crise financière grave liée à la mondialisation, et dont les ondes de choc n'ont pas fini de se propager, remettrait totalement en cause, du moins pour certains pays, les prévisions de croissance économique et de progrès social légitimement attendu.

Les conséquences sociales de cette crise sont catastrophiques : on enregistre chaque jour, dans certains pays très touchés, un nombre impressionnant de personnes mises au chômage et qui viennent grossir les rangs des marginalisés et des laissés-pour-compte. Les structures de sécurité sociale sont mises à rude épreuve et ne peuvent répondre aux besoins croissants des populations désemparées.

Face à ce défi sans précédent, les pays en développement notamment ceux de l'Afrique, constatent le tarissement des flux des ressources extérieures et en particulier ceux de l'aide publique au développement tandis que s'accroît le fardeau déjà insupportable de la dette extérieure.

Un tel contexte nous interpelle, et situe les engagements de Copenhague et ceux des autres grandes conféren-

ces internationales dans une perspective chargée d'incertitudes. Ce n'est pas pour autant qu'il faille devoir céder au découragement. Nous estimons pour notre part, qu'il y a lieu au contraire de revoir nos stratégies et d'adapter nos politiques afin de faire de l'homme, plus que jamais, le centre des actions du développement.

Ma délégation rend à cet égard hommage au travail fait par le PNUD et l'UNICEF qui, en mettant l'accent sur les indices de développement humain, ont focalisé l'attention sur les indicateurs sociaux, tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement. Il appartient à chacun de nous, avec l'expertise des agences de développement tant bilatérales que multilatérales, de réfléchir ensemble sur la possibilité de relever ou, à tout le moins, de maintenir le niveau des indicateurs sociaux pour nos populations.

Parmi les questions qui se posent à notre Assemblée, l'une d'elles semble pour notre part essentielle; c'est celle de savoir quelles sont les mesures à envisager pour tisser un filet de sécurité sociale pour nos populations en général, et pour les couches les plus vulnérables en particulier afin de leur garantir, malgré la crise, l'accès aux services sociaux de base.

Pour le Gouvernement ivoirien, l'épanouissement humain a toujours été placé au centre de son action. Le Président de la République ivoirienne a, du reste, clairement défini cette orientation majeure lors de son discours-programme du 26 août 1995, et je cite :

«Réaliser une société plus homogène, notamment par des actions aptes à améliorer de façon rapide et substantielle les conditions d'existence des moins favorisés dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation et du cadre de vie rural et urbain».

Il s'agit là du troisième volet du programme présidentiel dont la mise en oeuvre a entraîné une accélération des investissements sociaux traduisant l'engagement irrévocable de notre gouvernement à réaliser, en ce qui le concerne, les objectifs du Sommet de Copenhague.

Les actions en la matière, faut-il le souligner, sont conduites dans un cadre cohérent, notamment autour d'un programme national de lutte contre la pauvreté adopté en juin 1997.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation, le budget d'investissement est passé de 16 milliards de francs CFA (32 millions de dollars) en 1992, à 35 milliards de francs

CFA (70 millions de dollars) en 1997, soit une hausse de près de 100 % en 5 années. Il convient de souligner ici que la part des dépenses d'éducation primaire se situe à 45 % du budget global du secteur de l'éducation. Par ailleurs, 968 classes primaires ont été construites sur la période 1993-1997, dont 49 % dans les zones rurales. Il en est résulté une augmentation du taux de scolarisation, qui est passé de 67 % en 1992 à 72 % en 1997.

Au total, sur la période 1994-2001, nous prévoyons la construction de 5 000 nouvelles classes et la réhabilitation des 6 000 existantes, nécessitant des investissements totalisant près de 50 milliards de francs CFA (100 millions de dollars).

Concernant le logement et le cadre de vie, le Gouvernement poursuit le programme de construction de logements sociaux, de même que la restructuration des quartiers précaires et l'équipement des sites en infrastructures sociales. Ces actions seront renforcées par un important programme immobilier en cours portant sur 12 000 logements sociaux, consistant en des projets, initiés par le Gouvernement et réalisés par le secteur privé en 1998 et 1999.

Au niveau des villages, 1 330 logements ont été construits en 1997 contre 190 en 1994 et 1996.

S'agissant de l'hydraulique et de l'assainissement, les actions ont consisté à assurer la maîtrise de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et urbain. Ainsi, en hydraulique urbaine, 37 centres de distribution d'eau potable ont été réalisés de 1995 à 1997, tandis qu'en hydraulique rurale, 1 188 forages ont été effectués, portant la couverture hydraulique à environ un point d'eau pour 580 habitants.

En ce qui concerne le domaine de la santé, qui, du reste, est demeuré constamment un secteur prioritaire pour le Gouvernement, plusieurs actions sont conduites en vue d'accroître l'accès des populations aux soins de santé. La stratégie mise en oeuvre à ce niveau consiste à poursuivre la réhabilitation des infrastructures existantes et la construction de nouveaux centres sanitaires. Pour concrétiser cette stratégie, trois grands centres hospitaliers universitaires et régionaux ont été rénovés et équipés, tandis qu'une quarantaine de nouveaux dispensaires ont été construits aussi bien dans la capitale économique qu'à l'intérieur du pays.

En outre, ces actions sont complétées d'une part, par la poursuite et la restructuration des grands programmes de santé concernant notamment le sida, le programme élargi de vaccination, l'ulcère de Buruli et le ver de Guinée, et

d'autre part, le renforcement de la formation du personnel sanitaire.

Au total, on observe depuis 1994, une progression constante de la part des dépenses publiques consacrées à la santé qui ont atteint en 1997 le montant de 99 milliards de francs CFA (198 millions de dollars). Les résultats de cette politique ont conduit à une amélioration sensible de la couverture sanitaire nationale comme l'attestent les ratios suivants.

Il existe un dispensaire rural pour 9 331 habitants en 1997 contre un pour 11 931 en 1994, soit une augmentation du nombre de dispensaires passant de 532 à 750 sur la période considérée. Il existe également une maternité pour 8 613 femmes en âge de procréer en 1997 contre une maternité pour 15 394 en 1994, soit une augmentation de 190 à 384 maternités sur la période considérée. Il existe également un médecin pour 9 000 habitants actuellement contre un pour 11 111 en 1988. Par ailleurs, le taux de couverture vaccinale est passé de 60 % en 1996 à 70 % en 1997, et cette tendance devrait permettre à l'horizon 2000 d'éradiquer la poliomyélite et le tétanos néonatal, et de contrôler également la progression de la lèpre.

Les efforts du Gouvernement ont également porté sur l'approvisionnement régulier des établissements sanitaires publics en médicaments, ainsi que sur la réduction du coût des médicaments, notamment par la promotion des médicaments génériques, par l'accroissement des importations de médicaments et enfin, par la facilitation de création d'usines pharmaceutiques.

Dans le contexte actuel dominé par la mondialisation que j'évoquerai tantôt, la Côte d'Ivoire n'entend pas mener la lutte pour une meilleure santé de ses populations de façon isolée et en vase clos; bien au contraire, le Gouvernement ivoirien est déterminé à conduire et à développer la promotion sanitaire dans le cadre d'une solidarité régionale agissante et d'une coopération internationale confiante.

Cette volonté est traduite au plus haut niveau, comme l'atteste l'implication personnelle du Chef de l'État ivoirien, qui a été à l'origine de plusieurs initiatives et actions en faveur de la santé en Afrique et dans le monde.

En effet, ayant représenté l'Afrique lors de la commémoration du cinquantenaire de l'OMS, le Président ivoirien a évoqué devant l'Assemblée mondiale de la santé la grave crise financière et économique et son incidence défavorable sur les secteurs sociaux en général et sur celui de la santé en particulier. Il a inventorié les défis sanitaires auxquels

l'Afrique est confrontée en mettant l'accent sur les nouveaux problèmes majeurs tels que le sida et l'ulcère de Buruli. Il a enfin exhorté tous les États à la solidarité nationale et internationale afin de faire de la santé pour tous au XXIe siècle une réalité.

Il a saisi également cette occasion pour mettre en exergue le lien entre la pauvreté et la santé, l'incidence de la mondialisation des échanges commerciaux et de la technologie sur la santé, l'efficacité de la coopération sanitaire internationale et les facteurs non sanitaires entravant le développement de la santé au niveau international, la place de la santé dans le développement et le marché libre et l'accès universel aux soins.

Un autre exemple de l'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur de la santé au plan régional a été l'initiative du Président ivoirien au sommet récent de l'OUA, en juin 1998 à Ouagadougou, de créer un fonds africain de lutte contre le sida et de l'Initiative africaine de lutte contre le paludisme pour le lancement de laquelle il a tout mis en oeuvre. Les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA ont salué cette initiative de la Côte d'Ivoire et ont adopté deux résolutions destinées au renforcement de la lutte contre ces deux grands fléaux de souffrances et de décès en Afrique.

S'agissant des difficultés d'accès des Africains aux traitements antirétroviraux, le Président ivoirien a relevé l'injustice flagrante que constituait la disparité d'accessibilité à ces traitements selon le niveau de développement économique. Retenue par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida avec l'Ouganda, le Chili et le Viet Nam pour participer à la phase expérimentale de l'initiative sur l'accès aux traitements antirétroviraux, la Côte d'Ivoire a inlassablement recherché l'adhésion d'autres partenaires, comme l'Union européenne et les grandes firmes pharmaceutiques de l'hémisphère Nord. Ces efforts combinés à ceux des autres partenaires au développement ont permis le lancement effectif de l'initiative en août 1998.

Pour marquer son engagement, la Côte d'Ivoire a alloué un fonds de 600 millions de francs CFA à l'initiative, ouvrant ainsi la voie, aux côtés des autres pays africains et des partenaires au développement, à un nouvel élan de solidarité dans la lutte contre une maladie dont les effets sont multiformes et n'épargnent aucune nation.

Les pays africains doivent être aidés dans leurs efforts pour assurer à leurs populations les services sociaux de base et pour tenir leurs engagements du Sommet social en vue d'éliminer la pauvreté, de lutter contre le chômage, et d'assurer l'intégration sociale des personnes marginalisées.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer ici l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays membres de l'OCDE pour une action vigoureuse en faveur de l'Afrique, dans les cinq domaines prioritaires suivants : premièrement, l'augmentation du volume et de la qualité de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique; deuxièmement, la conversion en dons de tout le reliquat de la dette officielle des pays d'Afrique les plus pauvres, troisièmement, l'élargissement de l'accès à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; quatrièmement, l'ouverture des marchés aux exportations africaines et un accès facilité aux marchés, l'encouragement à l'investissement en Afrique.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour le développement social de 1995 est digne de figurer sur la liste des grands événements mondiaux de la dernière décennie. C'est à cette occasion que nous avons fixé des objectifs concrets et pris des engagements collectifs en vue d'assurer le progrès social et de meilleures conditions de vie. Les engagements pris à Copenhague représentent des promesses solennelles qui, même si elles ne sont pas juridiquement contraignantes, n'en constituent pas moins des impératifs éthiques et moraux solides.

Les déclarations prononcées hier et aujourd'hui par les orateurs qui m'ont précédé montrent que les États Membres continuent d'adhérer aux engagements qu'ils ont pris à Copenhague. Néanmoins, de nombreux représentants ont souligné les problèmes et difficultés qui attestent que la seule donnée au Sommet mondial de 1995 est loin d'être satisfaisante.

Dans la lettre qu'il a envoyée au Secrétaire général en mai dernier, le Président de l'Ukraine a partagé la préoccupation de ce dernier quant au fait que

«la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale restaient des problèmes extrêmement graves qui déchiraient le tissu social de nombreux pays et étaient souvent la source de tensions sous-régionales et régionales persistantes.» (A/52/211 par. 22)

Le Président de l'Ukraine a souligné que, pour lutter efficacement contre ces problèmes, il faut faire beaucoup

plus, tant dans le cadre de l'action nationale que de la coopération internationale.

On s'est accordé à reconnaître au cours du débat général que l'aspect principal qui caractérise la phase actuelle de développement de la communauté mondiale est la mondialisation de la vie politique, sociale, économique et humanitaire. D'une part, les dernières années ont été marquées par certains effets négatifs de la mondialisation. Les crises financières en Asie et en Russie, dont les répercussions ont été durement ressenties dans le monde entier, en sont l'exemple le plus récent.

D'autre part, la mondialisation a le grand avantage d'offrir la possibilité de mettre en commun des expériences et de tirer les leçons des succès et des échecs des uns et des autres, de promouvoir un échange d'idées nouvelles et de résoudre les problèmes des différentes régions et pays en tirant parti des meilleures expériences acquises dans le monde.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à de nouvelles initiatives, qui se tiendra en l'an 2000, sera une occasion opportune pour chacun d'entre nous de mesurer la capacité de la communauté internationale tout entière, et des différents États Membres de faire face efficacement aux défis de l'époque.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général, paru sous la cote A/53/211, et nous reconnaissons avec lui que cette session extraordinaire devrait notamment avoir pour objet de réaffirmer et non de renégocier la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, et également d'examiner la mise en oeuvre de leurs résultats depuis 1995. Tout en évaluant les initiatives élaborées à cet égard aux plans national, régional et mondial, la session extraordinaire devrait focaliser davantage son attention sur l'incidence de la mondialisation, sur une approche intégrée de l'élimination de la pauvreté, sur la promotion du plein emploi et de l'intégration sociale fondée sur le renforcement et la promotion des droits de l'homme, et la création d'un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui devrait permettre aux populations de rehausser leur développement social.

À notre avis, la session d'organisation du Comité préparatoire pour la session extraordinaire a jeté une bonne base pour oeuvrer dans ce sens. Notre délégation se félicite du rôle de plus en plus actif que joue la Commission du développement social dans ce processus. Nous notons en

outre les efforts conjugués qui sont faits pour rationaliser les activités de suivi du Sommet, entreprises par toute la gamme des différents organes du système des Nations Unies, en particulier par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour la population et les institutions de Bretton Woods, de même que la participation active des organisations non gouvernementales en ce sens.

Nous saluons l'initiative du Gouvernement suisse d'accueillir la session extraordinaire à Genève en l'an 2000, et nous apprécions à sa juste valeur le fait qu'il se soit déclaré prêt à aider les pays qui n'ont pas de représentant à Genève.

La suite donnée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague reste un aspect très important de la stratégie de l'Ukraine en matière de développement social. Le Président et le Gouvernement de l'Ukraine redoublent d'efforts pour veiller à la mise en oeuvre efficace du programme national et de plusieurs textes de lois. L'objectif est de créer un système de relations sociales adapté à l'environnement et aux conditions actuels du marché, à promouvoir l'intégration sociale, la justice sociale et l'égalité des droits et des chances pour tous, et à garantir les droits des minorités nationales. La plus récente mesure prise à cette fin est la création d'un comité national chargé de mettre en oeuvre les objectifs de l'Année internationale des personnes âgées.

Le Gouvernement ukrainien continue d'axer ses efforts sur la résolution des problèmes des jeunes, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables de la population qui ne devraient pas être tenus en marge de la société par les difficultés économiques et sociales des économies en transition.

L'Ukraine continuera d'honorer strictement les engagements qu'elle a pris à Copenhague et entend participer activement au processus préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous croyons que la consolidation des efforts déployés par tous les États Membres en vue de surmonter les problèmes existants et de créer un climat propice à de nouveaux progrès économiques et sociaux contribuera à la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour le développement social. À ce sujet, j'aimerais citer Benjamin Disraeli, homme politique et romancier britannique bien connu, qui a écrit il y a plus de 100 ans que «le secret du succès réside dans la fidélité aux objectifs». Nous persistons dans notre volonté de contribuer à la réalisation des objectifs du

Sommet de Copenhague, qui vont dans le sens des intérêts de toute l'humanité.

M. Shahid (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : La communauté internationale a défini les moyens lui permettant de relever les défis du développement social, lors du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, au Danemark, en 1995. Nous attendons avec intérêt l'an 2000, lorsque nous examinerons les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet.

La présente instabilité économique mondiale a déjà eu des incidences négatives sur les sociétés. Il s'ensuit que les mesures prises en faveur du développement social ont perdu de leur élan. Les pays les moins avancés sont ceux qui en ont le plus souffert. Du fait de leur base de ressources inadéquate, ils ont eu les plus grandes difficultés à poursuivre leurs efforts de développement social. La désintégration sociale, la pauvreté endémique, le manque d'emplois et la faiblesse de leurs filets de protection sociale pour les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées, ont encore aggravé la situation. Leurs répercussions collectives pourraient déboucher sur une crise dans leur développement, dont souffriront les faibles et les marginalisés.

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Nous faisons pleinement notre la déclaration que le représentant de l'Indonésie a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Compte tenu du temps qui nous est imparti, nous nous bornerons à mentionner quelques questions qui nous préoccupent particulièrement.

Premièrement, il est clair que, même si des mesures ont été prises sur les plans national, régional et international, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la pleine mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague. Le Secrétaire général a également soulevé cette question dans son rapport. La meilleure façon de faire des progrès consiste, selon nous, à veiller à ce que les questions sociales ne soient pas éclipsées par les questions économiques, étant donné l'actuelle instabilité économique mondiale. Il ne faut pas sacrifier ceux qui sont à la périphérie dans les efforts que nous faisons pour susciter une rapide reprise économique mondiale.

Deuxièmement, des mesures novatrices sont nécessaires pour mettre en oeuvre au plan national les résultats du Sommet de Copenhague. Dans le cadre des mesures prises pour éliminer la pauvreté et favoriser le développement

social, le microcrédit s'est révélé être un moyen utile. Il a permis de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, mais, en stimulant l'activité économique, il a aussi contribué à la création d'emplois. En conférant davantage d'autonomie aux femmes, il a produit nombre d'effets positifs, dont une meilleure hygiène, un meilleur assainissement, une augmentation du nombre d'enfants scolarisés et un meilleur apport en calories.

Troisièmement, s'il incombe surtout aux gouvernements nationaux de mettre en oeuvre les engagements pris au Sommet, il est clair qu'il ne leur sera pas possible de le faire sans l'assistance et la coopération internationales. L'ONU a un rôle décisif à jouer en la matière, et le rapport du Secrétaire général met en relief les activités de suivi que doit mener le système des Nations Unies à ce sujet. Nous estimons que l'ONU doit mettre l'accent sur la coopération interorganisations pour traiter les questions pertinentes de manière précise, éviter les chevauchements et augmenter l'allocation des ressources pour veiller à la mise en oeuvre et aux activités de suivi aux plans national et régional. Tous les organismes compétents du système des Nations Unies doivent aussi accorder la priorité à leurs programmes respectifs en vue de la mise en oeuvre rapide des résultats.

Quatrièmement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent donner la priorité au développement social et octroyer d'importantes ressources à cette fin. Si les secteurs sociaux sont négligés, il en résultera des tensions et des troubles sociaux, qui peuvent entraîner une plus grande instabilité.

Cinquièmement, la participation de la société civile en tant que partenaire des gouvernements contribuera sensiblement à la mise en oeuvre des engagements pris à Copenhague. L'action locale de la société civile viendra compléter le rôle des gouvernements dans la mise en place des politiques, dans la coordination et dans le contrôle d'ensemble du processus de mise en oeuvre. Une société civile vigoureuse qui accepte de rendre des comptes peut contribuer sensiblement à lutter contre la pauvreté, à créer des emplois et à renforcer la cohésion sociale.

Avant de terminer, j'aimerais remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en l'an 2000, consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet et à l'examen de nouvelles initiatives. Nous remercions également le Gouvernement suisse pour son offre d'accueillir la session extraordinaire à Genève en l'an 2000.

M. Ka (Sénégal) : Ma délégation voudrait s'associer pleinement à la déclaration faite par le représentant du Groupe des 77 et de la Chine.

Comme je l'ai souligné hier, devant la Troisième Commission, la question du développement social est l'une des questions majeures posées à l'humanité en ce siècle évanescant. Elle sera l'une des priorités essentielles de la communauté internationale au début du XXI^e siècle, et, s'il en est ainsi, c'est précisément parce que le social c'est l'Homme, et l'Homme est au début et à la fin de tout développement.

Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, avait permis de réaliser un large consensus autour de l'impérieuse nécessité de recentrer les priorités nationales ainsi que l'agenda de notre Organisation sur les questions de développement humain. La Déclaration de Copenhague et le Programme d'action pour le développement social, adoptés à l'issue de ce sommet, demeurent aujourd'hui nos références communes en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques sociales. En raison de leur pertinence et de leur actualité, rendues plus visibles aujourd'hui avec la crise financière en Asie et ses prolongements inattendus dans les autres régions du monde, en raison de leur pertinence et de leur actualité, ai-je dit, mon pays, le Sénégal, estime qu'il ne sera pas nécessaire de les renégocier.

Il s'agira plutôt, comme le recommande le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue en l'an 2000, de réaffirmer le consensus de Copenhague, d'en évaluer, de manière critique, la mise en œuvre et d'adopter des recommandations concrètes et pragmatiques susceptibles de contribuer à l'application effective et coordonnée des 10 engagements auxquels nos gouvernements avaient souscrit.

Ma délégation se félicite de la qualité des rapports soumis à notre examen et relatifs à la préparation de la session extraordinaire de l'an 2000 sur le suivi de Copenhague. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet de Copenhague ainsi que celui du Comité préparatoire me confortent dans la conviction que les Nations Unies sont déterminées à tout mettre en œuvre pour que «Copenhague+5» ne soit pas une «Copenhague-bis», mais qu'elle serve plutôt de fer de lance et de moyen d'impulsion nouvelle dans le processus déjà engagé pour la mise en œuvre efficace de la Déclaration et du Programme d'action.

Dans cette perspective, ma délégation voudrait se féliciter de l'offre du Gouvernement suisse d'accueillir, à

Genève, la session extraordinaire de l'an 2000. Mon pays, qui entretient d'excellentes relations avec le Gouvernement helvétique, reste rassuré que ce pays ami mettra tout en œuvre pour que cette session se déroule dans les meilleures conditions.

La crise sociale qui s'est développée au début des années 90, l'inquiétude et le sentiment d'incapacité à y faire face avaient conduit à la nécessité, pour les États Membres de l'ONU, de réunir un Sommet mondial pour le développement social. Malgré la gamme des mesures adoptées, il y a trois ans, on se rend bien compte aujourd'hui que la pauvreté n'a pas reculé, et qu'elle s'est même accrue dans certains pays ou régions du monde, tant au Sud qu'au Nord, que les conflits sociaux ne se sont guère atténués, que l'insécurité sociale, la peur du lendemain, l'insuffisance ou l'absence d'emplois pour les jeunes notamment, demeurent des préoccupations majeures de tous nos pays, que le fossé pays riches/pays pauvres continue de se creuser et qu'au sein même des pays riches, le clivage riches/pauvres s'élargit, que la solution des problèmes sociaux dépasse les possibilités et l'action d'un seul gouvernement, que l'aide publique au développement baisse d'année en année de manière vertigineuse, que l'intégration des femmes et des personnes âgées dans la société, en tant que membres à part entière, demeure encore un objectif à atteindre et que la vulnérabilité des enfants et la non-prise en compte de leurs droits tels qu'édictés dans la Convention relative aux droits de l'enfant posent encore un grave défi à l'ensemble de la communauté internationale.

Ce tableau que je viens de brosser se trouve reflété dans différents documents du Conseil économique et social, de la Commission du développement social et dans d'autres études d'institutions du système des Nations Unies. Ce tableau est peu reluisant. Il l'est d'autant moins que dans certaines régions du monde, en Afrique notamment, les guerres civiles et autres conflits inter-États engendrent des dizaines de milliers, voire des dizaines de millions de nouveaux laissés-pour-compte.

Le Rapport mondial sur le développement humain, 1998 note, en effet, que plus d'un milliard de personnes sont dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins essentiels de consommation, 60 % des 4,5 milliards d'habitants des pays en développement sont privés d'infrastructures sanitaires de base, et près d'un tiers n'ont pas accès à l'eau potable.

L'humanité ne se pose que des problèmes qu'elle peut résoudre, et elle dispose, à n'en pas douter, des ressources nécessaires pour vaincre la malnutrition et la faim, assurer une vie décente pour chaque homme et pour chaque femme

et bâtir une société équilibrée d'entraide et de solidarité. La communauté internationale en a les moyens. Elle en a la capacité. Elle doit en avoir la générosité.

Même si la responsabilité première de la mise en oeuvre des résultats de Copenhague revient d'abord à chaque gouvernement, il est de la plus haute importance que l'Organisation des Nations Unies, à travers son système, et les autres partenaires au développement renforcent leur assistance aux pays démunis. Je sais que le Programme des Nations Unies pour le développement, comme la Banque Mondiale, s'attelle actuellement à recentrer ses activités pour accorder la priorité à la lutte contre la pauvreté, tout en prenant en compte les autres secteurs importants de sa programmation tels que la parité entre les sexes, l'emploi productif, la bonne gouvernance, le développement durable, la préservation et l'amélioration de l'environnement.

D'autres fonds, programmes et institutions ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales s'attellent aussi, dans leurs domaines de compétence respectifs, à la mise en oeuvre des résultats de Copenhague, en réorientant et en recentrant leurs activités sur les questions relatives à la vulnérabilité, à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté.

Il importe donc, dans cette perspective dynamique, que l'accent soit aussi mis sur le renforcement des capacités nationales et locales, sur la promotion de l'emploi productif et la lutte contre le chômage, sur la promotion d'un système de microcrédit, et sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour tous. Il importe, en un mot, d'accorder davantage d'importance à la promotion des investissements sociaux et à la dimension sociale des programmes d'ajustement et de restructuration économiques, monétaires et financiers.

Mon pays, le Sénégal, qui se félicite de l'excellente collaboration avec le système des Nations Unies, a élaboré, en collaboration avec ses partenaires au développement, un programme national de lutte contre la pauvreté. Nous nous employons à sa mise en oeuvre avec nos ressources budgétaires propres et celles fournies par les pays amis et les institutions internationales. Le neuvième plan national d'orientation pour le développement économique et social du Sénégal, dans ses orientations stratégiques, accorde à la lutte contre la pauvreté un intérêt national prioritaire. La pauvreté et la lutte pour son élimination demeurent donc l'un des défis majeurs à relever durant la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

À cette fin, il nous faudrait développer une approche holistique, intégrée et novatrice, prenant dûment en compte le rôle des valeurs dans la formulation des politiques nationales car, en définitive, il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre une culture politique pour le progrès social, pour la paix et pour la démocratie.

Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer l'espoir que la session extraordinaire de l'an 2000 contribuera à la réalisation de ce noble objectif qui nous est commun.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, m'associer à ceux qui ont appuyé la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Iraq a toujours voulu participer aux délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour, et ce, pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, ce point présente un intérêt tout particulier et revêt une grande importance pour les pays en développement, car il fait partie intégrante du processus de développement global. En outre, l'Iraq se trouve face à une situation critique due à la dure réalité de l'embargo qui se poursuit depuis huit ans. Il a créé des obstacles importants et un lourd fardeau pour le processus de développement. L'Iraq devait accomplir les tâches traditionnelles qu'exige le processus de développement dans tout pays en développement tout en recherchant les moyens de mettre en place des plans destinés à alléger les effets destructeurs que provoque cet embargo dans tous les domaines de notre vie.

À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a réaffirmé le besoin de renouveler la volonté politique sur le plan national, régional et international pour réaliser les objectifs du développement social. Les gouvernements ont été priés de mettre en place, ou de promouvoir, des stratégies d'ensemble aux fins de mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement social. À cet égard, il est bon de souligner certains faits importants. La réalisation du développement nécessite deux éléments critiques et fondamentaux, ainsi qu'une volonté réelle de l'État d'en faire une véritable réalité. Ces éléments sont les ressources financières et la coopération internationale. Les actes d'agression contre l'Iraq, le 17 septembre 1991, et l'embargo économique qui continue de lui être imposé, ont privé mon pays de ressources financières. Par ailleurs, les sanctions ont fait gravement obstacle à la coopération internationale dont l'Iraq a besoin au plan économique et du développement. L'Iraq a donc été privé des éléments essentiels qu'exige tout développement, quelles qu'en soient la forme ou l'ampleur.

Il est certain que les droits à la santé et à l'éducation sont les pierres angulaires du développement social. Faute de les sauvegarder ou de les renforcer, nul pays ne pourra prétendre être fermement engagé sur la voie du développement social. Dans ce contexte, je vais souligner certains faits ayant trait à la santé publique et à la situation économique en Iraq. L'embargo qui se poursuit a conduit à une détérioration des services de santé, en termes de prévention et de traitement des maladies, notamment en ce qui concerne les programmes portant sur les soins de santé primaires, la nutrition, les soins prénatals, la protection maternelle, la lutte contre la maladie, l'hygiène du milieu, la protection de la famille et la planification de la famille, les soins psychologiques et les programmes spéciaux destinés aux personnes handicapées. Dans le domaine de la planification de la famille, le projet relatif à la santé génésique a été gravement entravé du fait que l'équipement spécial que sa réalisation exige et qu'avait alloué en 1997 la Fédération internationale pour la planification de la famille à la Société iraquienne de planification de la famille, continue de faire défaut.

Il a été impossible de fournir plus de 18 % des services nécessaires au groupe cible, qui est celui qui a le plus besoin d'être aidé dans le domaine de la santé génésique et de la planification de la famille. En outre, on note une grave baisse dans le niveau des services publics en raison de la destruction quasi totale des réseaux de distribution d'eau potable et des systèmes de pompage pendant la guerre. Ce qu'il en restait a été détruit par l'embargo, en raison du manque de pièces de rechange qu'exige leur entretien et la pénurie de chlorine et autres agents purificateurs.

En ce qui concerne l'éducation, c'est aussi un secteur qui s'est détérioré du fait de la pénurie de fournitures les plus élémentaires : pénurie de crayons pour les écoliers, pénurie de pupitres — 650 000 environ — les matières premières nécessaires à leur fabrication faisant défaut. Il y a également une pénurie de livres scolaires — 40 millions seraient nécessaires. En outre, plus de 9 000 écoles auraient besoin d'être rénovées ou entretenues. Il est également difficile de satisfaire d'autres besoins : tableaux, craies et cahiers. Toujours du fait de l'embargo, le plan d'expansion et de construction de 3 973 nouvelles écoles entre 1990 et 1996, a dû être arrêté. Tous ces facteurs ont abouti à un abandon en cours d'études quasi généralisé et à d'autres problèmes liés au comportement. Plus de 500 000 élèves ont quitté l'école en cours d'études depuis 1995. Ceux qui ont abandonné le corps enseignant sont au nombre de 12 373.

L'embargo qui se poursuit pose aux femmes de nouveaux défis, dont le plus important est celui de pourvoir à leurs besoins vitaux et à ceux de leurs familles en travaillant dans le secteur marginal non productif, ce qui n'a pas manqué d'avoir une incidence sur les activités sociales productives qu'elles mènent hors du foyer ainsi que sur le rôle qu'elles jouent dans la société.

Tels sont certains des phénomènes qui ont entravé la réalisation du développement social en Iraq. Il convient de rappeler ici la résolution 52/136 qui a réaffirmé l'importance que revêt pour tout être humain et pour tous les peuples de tous les pays, en particulier ceux des pays en développement, le droit au développement, qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de l'homme. La résolution demande à tous les États Membres de poursuivre l'action concrète menée aux échelons national et international pour éliminer les obstacles à la réalisation du droit au développement.

La communauté internationale qui a pris l'engagement, au titre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, de créer un environnement favorable à la réalisation du développement social, a le devoir de remédier aux effets destructeurs directs ou indirects qu'entraîne l'application de sanctions sur l'infrastructure économique et sociale des pays visés — où la première victime est le processus de développement — et ce, au moment où nous sommes sur le point d'évaluer la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague. La première mesure à prendre pour réaliser le développement social en Iraq est de lever les sanctions économiques qui ne peuvent se justifier que ce soit aux plans juridique, humanitaire ou éthique, l'Iraq assumant toutes les obligations qui lui incombent au titre des résolutions du Conseil de sécurité. C'est alors seulement que l'Iraq disposera des moyens qu'exige la réalisation d'un développement social accéléré et d'ensemble. L'Iraq pourra alors réparer les effets destructeurs de l'embargo.

M. Samhan Al-Nuaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le plaisir, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer mes remerciements et mes félicitations au Secrétaire général pour son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, qui contient des informations précieuses pour établir un cadre utile à nos délibérations. Je voudrais également exprimer mon appui à la déclaration faite sur ce point par le représentant de l'Indonésie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995 à Copenhague, représente un pas important dans les relations de la coopération internationale pour le développement et offre au monde une vision d'ensemble de la nature multidimensionnelle du développement social à l'orée du XXI^e siècle. Malgré les engagements pris par les chefs d'État ou de gouvernement, que consacrent la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, d'accorder la priorité aux actions collectives de la communauté internationale pour assurer l'intégration sociale, la prospérité et le bonheur de l'homme, les efforts déployés tant au niveau national que régional ou international, par le biais du Conseil économique et social, des divers programmes internationaux et de la Commission du développement social afin d'assurer le suivi de ces priorités, n'ont toujours pas abouti aux résultats escomptés pour améliorer la situation sociale dans le monde d'aujourd'hui. La situation dans le monde découle du fossé économique, social et culturel qui continue de s'élargir entre les pays en développement et les pays développés.

Les avantages de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie, qui ont marqué les relations internationales durant ces dernières années, continuent d'être hors de portée pour la plupart des peuples des pays en développement du fait de leur vulnérabilité grandissante aux problèmes de la malnutrition, de la maladie, du chômage, des crises écologiques graves, du fardeau de la dette extérieure, de la violence, de l'abus des drogues, de la discrimination, de l'injustice ainsi qu'aux autres graves difficultés que pose la pauvreté dont sont victimes environ 1,3 milliard d'habitants de ce monde qui sont privés des produits de base les plus élémentaires : vivres, eau potable, logement, sécurité, santé, enseignement et autres services.

La délégation des Émirats arabes unis, qui a appuyé sans réserve la Déclaration et le Programme d'action du Sommet de Copenhague en tant que démarche pragmatique nécessaire pour sensibiliser le monde à la nature de ces problèmes, estime que la pleine mise en oeuvre de ce programme exige une nouvelle approche dans les relations internationales et régionales, afin de concevoir de meilleures politiques de développement social fondées sur la notion d'un véritable partenariat et d'une responsabilité partagée dans un cadre plus élargi. Il sera aussi possible d'accroître le volume de l'aide au développement accordé aux pays en développement et les modalités pour les échanges scientifiques et technologiques, ainsi que pour le commerce et l'investissement, soit par les canaux bilatéraux ou multilatéraux, afin de rendre les pays en développement à même d'améliorer leur aptitude à faire face avec succès à la mondialisation du développement. Dans ce contexte, nous

estimons également qu'il convient d'oeuvrer de concert au niveau international afin de créer des mécanismes appropriés capables de remédier aux problèmes communs ayant trait à la famille, à l'enfant et à la femme, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, et de trouver les moyens de dispenser une éducation adéquate, des services de santé et autres services.

Les conflits armés qui sévissent dans nombre de régions du monde posent de graves problèmes au développement social. Ils sont en fait une des principales causes de la propagation d'autres problèmes complexes et transnationaux, comme le trafic illicite des stupéfiants et des armes, le blanchiment de l'argent, le crime organisé, le terrorisme et autres fléaux. Par conséquent, nous souscrivons aux recommandations de la Commission du développement social qui tendent à renforcer le partenariat international en vue de relever tous ces défis. Cela peut être réalisé grâce à des options de rechange favorables au développement, à l'exploitation des ressources humaines, à la création d'emplois productifs, à la réduction du chômage et à l'amélioration de la qualité des services sociaux pour tous les secteurs de la société, sur une base viable et juste.

Nous attendons avec intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en l'an 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet. À ce sujet, il faut souligner qu'il est nécessaire et important de renforcer le rôle que jouent l'ONU et ses institutions spécialisées afin qu'elles puissent oeuvrer plus efficacement dans ces domaines, et plus spécialement dans les domaines humanitaire, économique et social.

Les Émirats arabes unis ont participé activement au Sommet mondial de Copenhague et ont tenu, pour répondre aux recommandations de cet important sommet, à renforcer leurs stratégies nationales de développement et à actualiser certaines de leurs lois et de leurs activités sociales et de développement, et ce, conformément à leurs aspirations au développement des ressources humaines et à leur volonté d'améliorer le niveau de vie de l'individu en tant qu'acteur et bénéficiaire du développement. Sur instruction de S. A. le cheikh Zayed Bin Sultan al Nahyane, chef d'État des Émirats arabes unis, le pays s'est employé à améliorer les services de santé, la formation et l'éducation, et à mettre en place des programmes de solidarité afin de faire en sorte que les personnes âgées, les handicapés ainsi que les orphelins, puissent mieux s'intégrer à la société, tout en renforçant les concepts de cohésion familiale et sociale et en tenant compte des particularités de nos us et coutumes, de notre héritage culturel et des préceptes de l'islam.

L'État a également veillé à accorder à la femme un statut privilégié dans le domaine du développement national durable en tant que pilier essentiel de la société. Nous nous employons également à renforcer le partenariat populaire et communautaire, notamment entre les associations d'utilité publique et celles du secteur privé, dans la mise en oeuvre de nombreuses politiques et programmes nationaux, et dans les dispositions à prendre pour assurer des possibilités d'emplois égales aux hommes et aux femmes. Nous poursuivons l'application de plans destinés à développer des zones rurales et suburbaines éloignées afin de les rattacher aux zones urbaines en les dotant de réseaux routiers élargis, de réseaux de distribution d'eau, de centrales électriques et de logements appropriés dans tout le pays.

Par ailleurs, nous coopérons avec les acteurs bilatéraux, régionaux et internationaux aux fins du développement. Nous avons ainsi contribué au financement de nombreux projets de développement socioéconomiques dans certains autres pays en développement en leur octroyant certains prêts à des conditions de faveur afin de leur permettre de répondre à leurs besoins dans le domaine des services sociaux de base. Nous avons également accueilli nombre de séminaires, de conférences, d'ateliers, de colloques et de stages de formation, tant régionaux qu'internationaux, destinés à traiter des questions sociales, environnementales, au logement et à d'autres questions relatives au développement.

Enfin, nous estimons que le développement social a fait l'objet d'un ferme engagement, qui a été affirmé dans différents instruments et accords internationaux, dont le principal est le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. Agissons de concert afin de répondre aux aspirations exprimées dans la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, dont l'objectif est d'instaurer la justice et d'améliorer le sort de millions d'habitants de par le monde.

M. Šimonović (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Comme c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale, à sa présente session, je saisir cette occasion pour féliciter M. Didier Operetti de son élection. Il ne fait aucun doute qu'il saura diriger avec succès les travaux de l'Assemblée.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995, a été la première grande conférence des Nations Unies consacrée aux questions du développement social. La Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés lors du Sommet représentent

un nouveau consensus sur la nécessité de placer l'être humain au centre du développement. Le Sommet a réuni un nombre sans précédent de dirigeants dont l'objectif commun était d'examiner les moyens de faire face aux problèmes sociaux, de lutter contre la pauvreté, de créer des emplois productifs et d'instaurer une société stable, sûre et juste. La présence de 117 chefs d'État ou de gouvernement a donné un énorme poids politique aux conclusions finales.

Les objectifs du Sommet d'éliminer les inégalités à l'intérieur et entre les États étaient destinés à instaurer la stabilité et la sécurité dans le monde en vue de parvenir à une paix durable. Dans cette noble entreprise, il est nécessaire de se pencher à la fois sur le développement social et économique et sur tous les aspects du développement, notamment le strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans ce contexte, il y a lieu de noter que le développement social nécessite une approche intégrée et suppose la mise en oeuvre des conclusions de toutes les conférences mondiales — celles de Rio, de Vienne, du Caire, de Copenhague, de Beijing et d'Istanbul.

À ce stade, près de quatre ans après la tenue du Sommet social, il faut évaluer sérieusement la question de savoir si tout a été mis en oeuvre pour donner effet aux engagements pris au Sommet et d'étudier les moyens d'agir de façon plus poussée afin de réaliser les objectifs fixés à Copenhague.

Les problèmes sociaux continuent de s'étendre dans le monde entier, et il est évident que leur règlement ne saurait relever exclusivement de la responsabilité des gouvernements nationaux. Ils nécessitent, au contraire, une attention et une action accrues. Même les États les plus développés ne sont pas à l'abri des problèmes du développement social, de la pauvreté, du chômage, et de la désintégration sociale. Certains pays peuvent faire face à ces problèmes seuls, mais la plupart ont besoin de l'assistance et de la coopération de la communauté internationale.

Malheureusement, en dépit des efforts faits aux plans national et collectif, y compris ceux du système des Nations Unies, en vue d'honorer les engagements pris à Copenhague, beaucoup reste à faire. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général,

«il est clair ... qu'une action beaucoup plus efficace et de plus grande envergure s'impose aux niveaux international, régional et national si l'on veut venir à bout des problèmes extrêmement graves que la pauvreté, le

chômage et la désintégration sociale représentent pour la plupart des pays.» (*A/53/211, par. 78*)

Je tiens à souligner qu'il est bien dit : «la plupart des pays».

Loin de diminuer, la pauvreté a même augmenté depuis la tenue du Sommet. En outre, seule une poignée des pays concernés ont atteint ou dépassé l'objectif qui était de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, comme il avait été demandé à Copenhague.

Même si nous savons que ce sont les pays les moins avancés qui ont le plus besoin d'assistance pour le développement social, les pays dont les économies sont en transition ont également besoin de la coopération internationale. Les modifications apportées au système économique de ces pays ont touché tous les aspects du développement social et ont augmenté le chômage et la pauvreté parmi certains secteurs de la société. Il convient de souligner que les sentiments de mécontentement et d'amertume, que l'on note dans ces pays, pourraient, en fait, se révéler beaucoup plus coûteux pour la communauté internationale que ce qu'exigerait l'assistance temporaire dont ont besoin ces pays pour remettre sur la bonne voie leur développement économique et social.

S'agissant de l'apport de l'assistance internationale, la République de Croatie, en tant que pays d'Europe centrale et méditerranéen, devrait être au nombre des pays donateurs. Cependant, les coûts et les conséquences à la fois de la transition et de la guerre d'agression qui a été menée contre elle ont été tels que la Croatie n'est toujours pas en mesure d'assumer ce rôle.

Au plan national, la République de Croatie a pris de nombreuses mesures en vue de la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet social. Elle a adopté une Politique nationale de l'emploi, qui comprend diverses mesures destinées à réduire le chômage et le sous-emploi, à réduire les coûts du travail, à augmenter la mobilité de la main-d'oeuvre et à améliorer la coopération entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats en vue de créer des emplois.

La politique comprend des activités menées par l'Agence nationale pour l'emploi, en coopération avec les employeurs, en vue d'organiser des programmes de formation pour les chômeurs en tenant compte des besoins et des changements qui se font sentir dans le marché du travail. Une attention particulière est accordée aux besoins de certains groupes, comme les jeunes et les chômeurs de

longue durée. Conformément à l'objectif du Sommet qui est d'offrir des chances égales aux personnes handicapées, l'Agence nationale pour l'emploi a mis sur pied des programmes spéciaux pour les handicapés. La politique comprend également des mesures destinées à favoriser les travailleurs indépendants en leur accordant des crédits, en organisant des séminaires sur les activités économiques et en procédant à des analyses sur les secteurs d'activités économiques offrant les meilleures possibilités pour le travail indépendant dans différentes localités.

Conformément à l'engagement pris au Sommet social s'agissant de l'égalité des femmes, le Gouvernement croate a établi la Politique nationale pour la promotion de l'égalité. Dans le cadre de cette politique, des mesures ont été prises que les organes gouvernementaux doivent mettre en oeuvre, en coopération avec les organisations non gouvernementales, dans le but d'améliorer la situation économique des femmes et de les faire davantage participer à tous les niveaux de la vie politique. Ces divers aspects font également partie de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Le Gouvernement croate a également mis sur pied un Programme national d'action pour les enfants. Ce programme a pour objectif de garantir une alimentation gratuite et saine aux enfants de moins de trois ans dans les programmes préscolaires, d'exonérer d'impôts les vêtements et l'alimentation destinés aux enfants et d'assurer des conditions de vie adéquates pour toutes les familles. Dans le domaine de la santé, le programme est conçu pour offrir des soins de santé gratuits aux enfants et des services et des départements spéciaux pour la réadaptation des enfants, notamment pour ceux qui souffrent de problèmes de développement. En outre, des dispensaires offrant des conseils pour la santé des enfants vont être créés, et le gouvernement s'emploiera activement à promouvoir la croissance saine des enfants et des jeunes.

Le Programme national d'action pour les enfants, ainsi que la Politique nationale pour l'emploi et les mesures particulières pour la promotion, l'éducation et la sécurité sociale des enfants, sont destinés à contribuer à éliminer la pauvreté, l'un des principaux objectifs du Sommet.

Pour honorer les engagements qu'elle a pris à Copenhague, de même que pour favoriser le développement social, la Croatie sera grandement aidée par la conférence d'annonces de contributions au développement et à la reconstruction, que la communauté internationale prévoit d'organiser en Croatie.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'augmentation de l'interdépendance mondiale nécessite une solidarité internationale accrue en vue d'honorer les engagements pris au Sommet social d'éradiquer la pauvreté, de fournir des emplois productifs et de promouvoir l'intégration sociale.

Mme Lacanlale (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque nos dirigeants ont élaboré le document historique du développement social lors du Sommet de Copenhague, tenu en mars 1995, ils avaient déjà envisagé un mécanisme d'examen destiné à vérifier que les engagements pris étaient honorés. C'est ainsi que la résolution 50/161 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995, ne faisait que refléter ce sentiment lorsqu'elle a décidé de tenir une session extraordinaire en l'an 2000 chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Les chefs d'État et de gouvernement comptent entièrement sur l'Assemblée générale pour assumer efficacement la responsabilité des préparatifs de la session d'examen de l'an 2000 afin d'en assurer le succès.

Ma délégation se félicite des préparatifs entrepris à ce jour. L'Assemblée a clairement défini dans ses résolutions 51/202 et 52/25 les principales considérations qui doivent guider le processus préparatoire et la session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000.

Nous reconnaissons que le rôle confié à la Commission du développement social doit rester inchangé et que, en tant que commission technique du Conseil économique et social, elle devrait assumer la responsabilité première du suivi du Sommet et de l'examen de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Il est encourageant de noter que la Commission du développement social s'acquitterait ainsi véritablement des tâches qui lui incombe et qu'un lien pratique s'est établi grâce à la désignation de son Président comme membre de droit du Bureau du Comité préparatoire.

Ma délégation espère que compte tenu des divers apports, émanant principalement de la Commission du développement social, le Comité préparatoire pourra commencer ses activités de fond en 1999. À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que les conclusions convenues de la Commission, en particulier sur le thème prioritaire pour 1998 concernant la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables, ainsi que sur les thèmes prioritaires retenus pour 1999 «Services

sociaux pour tous» servent concrètement à enrichir le processus préparatoire de la session extraordinaire.

Il est tout aussi important que la communauté internationale continue de traiter des deux autres questions fondamentales de la pauvreté et du chômage afin que les engagements pertinents pris au Sommet de Copenhague soient honorés et que les pays s'emploient sérieusement à respecter les obligations qui leur incombent respectivement aux termes de la Déclaration et du Programme d'action.

Le processus préparatoire devrait en même temps rechercher de nouvelles occasions de donner effet aux engagements pris à Copenhague. Il ne doit pas se limiter à des activités ou à des réunions qui, en soi, font partie intégrante du processus préparatoire. Des réunions de soutien et autres activités connexes doivent être organisées afin de susciter une plus grande prise de conscience de la nécessité de mettre en oeuvre immédiatement les engagements pris à Copenhague. Ces activités de soutien pourraient faire ressortir le rôle du système des Nations Unies et la participation des organisations non gouvernementales et de la société civile. Des activités nationales ou régionales pertinentes pourraient également être organisées et coordonnées afin de donner une impulsion politique maximale à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Le Secrétariat devrait être en mesure de fournir l'assistance voulue en organisant et en coordonnant ces activités.

Il est indéniable que l'objectif principal de la session extraordinaire est de réaffirmer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et non pas de les renégocier. Plus tard, elle pourra examiner la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action et recommander des interventions et des initiatives concrètes en vue de contribuer aux effets déployés pour donner pleinement effet aux engagements pris. L'Assemblée générale doit confirmer cette interprétation si on veut éviter toute confusion dans le processus préparatoire et la session extraordinaire. Les décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa réunion d'organisation, en mai dernier, ont été très précises à cet égard.

Il importe que les États Membres accordent un soutien sans réserve aux travaux du Comité préparatoire afin d'assurer une préparation appropriée de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cela signifie que les États Membres devraient participer activement à la Commission du développement social étant donné qu'il s'agit de l'organe dont la responsabilité première sera d'élaborer des éléments

de fond dont aura besoin le Comité préparatoire. La Commission a été chargée de servir de cadre pour l'examen des rapports nationaux, en identifiant les domaines où de nouvelles initiatives sont jugées nécessaires, pour examen par le Comité préparatoire.

Nous espérons que c'est la Commission qui pourra examiner en premier les divers documents qui ont été demandés au Secrétaire général dans le cadre des décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa session d'organisation. Je pense en particulier aux directives générales, à la structure et au cadre commun pour la préparation des rapports nationaux que le Secrétaire général a été prié de formuler. Je pense également au rapport portant sur la mise en oeuvre des 10 engagements, y compris en ce qui concerne les trois questions de base, aux niveaux national, régional et international, que le Secrétaire général doit présenter au Comité préparatoire lors de sa première session de fond, qui se tiendra du 17 au 28 mai 1999. La Commission du développement social, à sa trente-septième session qui se tiendra en février 1999, devrait pouvoir examiner pleinement ces rapports afin que les éléments appropriés soient ensuite remis au Comité préparatoire.

Ma délégation espère que les rapports demandés seront achevés en temps utile et que les délégations auront la possibilité de les examiner et de contribuer ainsi efficacement aux travaux de la Commission du développement social, puis du Comité préparatoire.

Il est évident que des mesures beaucoup plus vastes et efficaces sont nécessaires aux plans international, régional et national pour faire face aux graves problèmes de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale. Il appert également que les pays doivent faire davantage pour honorer les engagements pris à Copenhague.

Les pays en développement ont oeuvrer de leur mieux dans des conditions difficiles — sous-développement, fardeau écrasant de l'endettement extérieur et autres graves revers qu'ont enregistrés leurs économies. Mon pays assume pleinement son rôle. Le Gouvernement philippin a consolidé et recentré ses efforts sur la réduction de la pauvreté dans le cadre d'un programme de réformes sociales. Nos efforts se concentrent sur la création de services sociaux, sur la réforme des moyens utilisés et sur le développement durable des ressources productives, sur l'édification d'institutions et sur la gestion des affaires publiques fondée sur la participation. Afin d'orienter nos activités, nous utilisons un indicateur (33 points) pour évaluer les besoins fondamentaux minimaux. Cette enquête d'ensemble a été mise en place à ce jour dans l'ensemble des 77 provinces de notre pays,

dans près des deux tiers de nos 1 539 municipalités et dans plus d'un tiers de nos 41 000 villages ou *barangays*.

Nous entendons poursuivre nos efforts malgré les circonstances difficiles qu'engendre l'agitation des marchés financiers, qui a touché notre région. Nous attendons également de la communauté internationale qu'elle manifeste sa solidarité envers nous par des mesures concrètes, notamment par celles qui correspondent directement aux engagements pris à Copenhague.

Le processus préparatoire et la session extraordinaire constituent, selon nous, un moyen de valider les orientations nécessaires dont il a été convenu lors du Sommet social. Nous pensons qu'il doit s'agir d'un nouvel engagement envers une vision mondiale d'un développement soutenu et à base large, dans un monde où régneront l'équité et la justice.

Dans le cadre des difficultés économiques que connaît actuellement notre région, nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts en vue de donner plein effet à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague.

M. Ahmad (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, j'exprime nos remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a consentis afin d'élaborer le rapport contenu dans le document A/53/211, daté du 6 août 1998, sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Ma délégation voudrait appuyer la déclaration que vient de prononcer le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dans laquelle il a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de favoriser le développement social. Les efforts que font les Nations Unies dans ce domaine méritent d'être loués.

En accordant une attention particulière à la dimension sociale du développement, nous soulignons l'aspect humain du développement alors que dans le passé les efforts étaient axés sur l'aspect économique du développement. Nous sommes heureux de rappeler que l'ONU avait organisé dans les années 80 une réunion à Khartoum sur l'aspect humain du développement, dont l'issue avait été un succès. Les efforts se sont poursuivis et ont atteint leur faite à Copenhague en mars 1995 avec le Sommet mondial pour le développement social.

En examinant le rapport du Secrétaire général, nous avons pris note tout particulièrement de la partie IV, intitulée : «Thème prioritaire pour 1998 : Promotion de l'intégra-

tion sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables : trente-sixième session de la Commission du développement social». Ce thème, dont il est question dans les paragraphes 16 et 19, inclut la notion de services sociaux pour tous.

Dans ce contexte, il convient de souligner que mon pays, la République du Soudan, procède à une expérience dans le domaine de l'intégration sociale en créant des fonds destinés à aider les pauvres et leur donner les moyens d'exercer des professions et de travailler dans de petites industries tout en leur offrant une assurance maladie. Le Gouvernement a créé également un fonds d'aide aux étudiants poursuivant des études universitaires afin de les aider à se loger et à subvenir à leurs besoins. Des projets sont aussi mis sur pied pour la période des vacances, sous le thème «un étudiant productif».

Au sujet du fonds d'aide aux étudiants, il convient de souligner les mesures que prend le Gouvernement pour élargir la base de l'éducation de notre population car nous croyons au principe de l'éducation pour tous. Le Gouvernement a édifié 23 universités aux quatre coins du Soudan, alors qu'il n'en existait que 5 avant qu'il n'exerce le pouvoir.

Dans le cadre des mesures que prend le Gouvernement pour assurer l'intégration sociale, les institutions publiques et privées ont pris l'initiative d'organiser des cérémonies collectives de mariage pour aider les hommes et les femmes à faire face aux frais qu'entraîne le mariage. C'est là un moyen de contribuer à la stabilité des familles, stabilité que préconisent les préceptes de l'islam, qui a fait du mariage la pierre angulaire de l'édification des sociétés. Je me souviens en particulier d'une de ces cérémonies collectives de mariage qui avait été organisée par l'une des institutions gouvernementales pour un groupe de personnes handicapées, cérémonie qui en faisant d'elles une partie du tissu d'une société intégrée, a eu sur ces personnes une profonde influence.

Nous sommes tous convaincus que l'homme est à la fois le principal acteur et le principal bénéficiaire du développement économique et social. L'homme vit dans des milieux différents, que ce soit au plan culturel ou environnemental. Il est donc difficile d'imposer un mode unique de développement à toutes les sociétés. C'est pourquoi, selon ma délégation, il est nécessaire de tenir compte de la diversité culturelle, religieuse et sociale de tous les pays si nous voulons réaliser un développement social réaliste et objectif, sans chercher à imposer à quiconque un modèle unique.

Forts de cette conviction, nous lançons un appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils oeuvrent ensemble à la réalisation du principe de développement social, que nous avons si longtemps appelé de nos voeux dans le cadre d'un partenariat et d'une participation complète Nord-Sud et Sud-Sud.

Mon pays déploie de grands efforts pour renforcer le développement social en dépit des pressions étrangères. La récente agression des États-Unis contre une usine pharmaceutique en est le dernier exemple. D'autres problèmes intérieurs se posent à nous, comme la guerre civile imposée au Sud du Soudan, qui a provoqué l'exode de centaines de milliers d'habitants vers le Nord. Il en est résulté un fardeau pour nos ressources économiques et nos services sociaux. Malgré tout, le Gouvernement a déployé de précieux efforts dans ce contexte, qui ont été loués par les Nations Unies et d'autres organisations.

Le développement économique et social de mon pays se ressent du flux de réfugiés arrivant des pays voisins. Face à ce fardeau, mon pays, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, a décidé de tenir à Khartoum en décembre prochain une réunion des ministres des affaires étrangères des États africains afin d'examiner le problème que posent les réfugiés et les personnes déplacées et de créer un environnement dans lequel tous les pays africains pourraient jouir du développement économique et social.

Pour terminer, je réitère l'appui de mon pays à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en œuvre des résultats du Sommet de Copenhague. Comme d'autres orateurs qui m'ont précédé, nous estimons que la session extraordinaire devrait réaffirmer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et non de les renégocier ou de rouvrir le débat sur des questions déjà convenues. Il est nécessaire que toutes les parties, en particulier les donateurs, fassent preuve de la volonté politique qu'exige le respect des engagements déjà contractés.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Selon la décision prise par l'Assemblée générale à la 30e séance plénière, le 6 octobre 1998, je vais maintenant donner la parole à l'Observateur de la Suisse.

M. Saehelin (Suisse) (*interprétation de l'anglais*) : Les crises économiques et financières actuelles, qui affectent une grande partie du monde, ont illustré clairement les incidences de la mondialisation et de l'interdépendance : il n'est plus possible de rester un îlot de prospérité lorsque le reste du monde souffre d'une crise économique grave; la

pauvreté, où qu'elle sévisse, constitue un danger pour la prospérité en tous lieux.

Dans des situations de troubles économiques, il existe toujours un danger de voir les avantages évidents et antérieurement célébrés d'une économie ouverte sombrer dans l'oubli. Il convient cependant d'éviter un retour général du balancier de la politique économique qui en résulterait. Une stratégie reposant sur deux piliers liant les politiques sociales et économiques devrait permettre d'atteindre cet objectif.

D'une part, on doit empêcher le protectionnisme — surtout dans les pays développés — et appuyer activement la poursuite de politiques macroéconomiques solides. D'autre part, les acquis potentiels d'une économie ouverte doivent être plus largement répartis entre les sociétés et au sein des sociétés. Dans ce cadre, un instrument essentiel sera la création d'emplois librement choisis et rémunérateurs, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, de même que l'amélioration des conditions socioéconomiques comme le précise la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui a été adoptée récemment et qui demande également qu'une nouvelle aide soit accordée aux pays en développement.

Des solutions et des approches novatrices sont nécessaires pour appliquer une telle stratégie, et le Gouvernement suisse peut souscrire sans réserve à la démarche prospective sur laquelle le Secrétariat a mis l'accent au cours de ses travaux préparatoires. De nouvelles mesures doivent cependant être prises — par exemple, une meilleure coordination et une meilleure coopération au sein du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin d'améliorer les effets de nos initiatives, qui doivent être considérablement renforcées en associant de nouveaux protagonistes importants.

Hier comme aujourd'hui, beaucoup d'orateurs ont indiqué plusieurs démarches intéressantes, dont beaucoup sont appuyées par le Gouvernement suisse. L'examen de ces propositions devrait commencer dès que possible. Qu'il me soit cependant permis de me pencher aujourd'hui sur une contribution particulière de la Suisse qui, espérons-nous, donnera lieu à des débats fructueux.

Au cours des séances du Comité préparatoire tenues en mai 1998, la Suisse a invité l'Organisation des Nations Unies à tenir la session extraordinaire de l'Assemblée générale du 26 au 30 juin de l'an 2000 au Palais des Nations à Genève. Cette date suit de manière appropriée la

session annuelle de la Conférence internationale du Travail, qui se tiendra également au Palais des Nations à Genève en juin de l'an 2000. D'autres avantages que présente le choix de Genève comme lieu de cette session ont été indiqués dans le document A/AC.253/4. Les commentaires suivants ne concernent donc que certains aspects particuliers de notre offre.

Premièrement, la Suisse prendra à sa charge tous les coûts supplémentaires encourus par l'ONU. En conséquence, la tenue de la Conférence de suivi à Genève n'aura pas d'incidences sur le budget-programme de l'ONU.

Deuxièmement, grâce à des contributions volontaires, la Suisse offrira les meilleures conditions possibles aux participants à la Conférence. Par exemple, pour faciliter la participation des pays les moins avancés, le Gouvernement suisse s'alignera sur la contribution que fait l'ONU pour une session extraordinaire de l'Assemblée générale et fournira un billet d'avion supplémentaire pour Genève à chacun des pays les moins avancés. Pour les pays qui n'ont pas de représentation à Genève, des bureaux entièrement équipés seront fournis. En outre, nous sommes en train de négocier avec plusieurs prestataires de services de façon à offrir aux participants les meilleures conditions possibles. Par exemple, les représentants des Gouvernements bénéficieront de prix raisonnables dans les hôtels ou résidences en tant que participants à la session.

Comme indiqué dans la note du Secrétaire général, le Gouvernement suisse a annoncé qu'il était prêt à fournir une aide supplémentaire sur la base d'une évaluation des besoins individuels. Afin d'assurer la continuité du travail entre le processus préparatoire à New York et la Conférence de suivi à Genève, nous proposons d'offrir une aide pour les voyages entre les deux villes des représentants de pays du Groupe des 77 qui connaissent des difficultés économiques particulières.

Comme mentionné dans le document pertinent du Comité préparatoire, une décision définitive concernant le lieu et la date de la session extraordinaire devrait être prise avant la fin de la présente session de l'Assemblée générale en 1998. Nous espérons vivement que cette décision sera prise, et je souhaite remercier tous les représentants qui ont déjà exprimé leur appui à la proposition de la Suisse.

Pour terminer, j'ajouterais que la mise en valeur future des conditions économiques et sociales à l'échelle mondiale dépendra de notre capacité de trouver des solutions novatrices. Le suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement social, et plus particulièrement sa conférence

de l'an 2000, est une occasion offerte aux Nations Unies pour relever ce défi. Nous sommes certains que Genève a fait la preuve de sa capacité d'accueillir une conférence aussi importante et de contribuer à son succès en permettant à la communauté internationale de trouver des solutions novatrices pour certaines des questions les plus pressantes auxquelles elle est confrontée à l'aube du prochain siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision qui figure au paragraphe 87 du document A/53/45, intitulé «Ordre du jour provisoire de la première session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 137 de l'ordre du jour.

J'informe les membres qu'un projet de résolution portant sur ce point sera soumis au Secrétariat à une date ultérieure.

Point 118 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapports de la Cinquième Commission (Parties I et II) (A/53/464 et Add.1)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : En l'absence de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur provisoire, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

La position des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission a été clairement exposée en commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les deux rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière que l'a fait la Cinquième Commission.

L'Assemblée va d'abord procéder à l'examen de la partie I du rapport (A/53/464) de la Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de la partie I de son rapport.

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant passer à la partie II du rapport de la Cinquième Commission (A/53/464/Add.1).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de la partie II de son rapport.

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 118 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.